

«Elles n'ont pas respecté les règles mexicaines»

Le consul du Canada affirme avoir fait tout ce qui était possible «dans les circonstances» pour aider les deux Canadiennes expulsées du Mexique

VINCENT MARISSAL

du bureau de La Presse, OTTAWA

Accusée de je-m'en-foutisme par les deux jeunes Québécoises expulsées du Mexique dimanche, l'ambassade du Canada à Mexico affirme avoir fait le maximum pour protéger ses deux ressortissantes, leur reprochant même de s'être aventurées au Chiapas avec les mauvais papiers.

L'ambassade du Canada à Mexico est formelle : Julie Marquette et Sarah Baillargeon ont été imprudentes et n'ont pas respecté les règles mexicaines.

«On ne peut pas les défendre parce que l'on ne sait pas ce qu'elles faisaient ici, a indiqué le consul du Canada à Mexico, Adam Blackwell au cours d'un entretien téléphonique avec *La Presse*. Elles disent qu'elles ont été expulsées sans raison, c'est peut-être vrai, mais on ne sait pas pourquoi elles

sont venues au Mexique.»

Le Mexique, qui tire des revenus importants de ses nombreuses stations balnéaires, laisse entrer les touristes sans tracasseries administratives. Mais pour le gouvernement mexicain, reprend M. Blackwell, la définition de tourisme se limite aux plages et aux sites archéologiques.

«Du tourisme pour le gouvernement ici, ce n'est certainement pas d'aller au Chiapas en tant qu'observateur», dit le consul ca-

nadien. Un touriste entre donc avec un FMT, soit tout simplement l'estampe de la douane mexicaine. Les observateurs étrangers et autres membres des organisations non gouvernementales (ONG), par contre, doivent remplir un autre type de document. Toutes les ONG savent ça, affirme Adam Blackwell.

«Elles n'ont pas déclaré leurs intentions au Mexique, poursuit le consul. Si elles avaient pris un FM3, si elles sont vraiment des observateurs qui ne faisaient rien, ce serait plus facile de les défendre.

«Maintenant, on a deux filles qui sont venues ici comme touristes, qui étaient impliquées dans un village très éloigné de toute région touristique, dans une région où il y a beaucoup de problèmes avec des indigènes.»

M. Blackwell, diplomatie oblige, refuse d'aborder le délicat sujet du respect des droits de la personne au

Mexique. Pas plus d'ailleurs que les politiques en vigueur dans ce pays.

Compte tenu des troubles qui agitent certaines régions du Mexique, il croit que c'est aux étrangers de montrer patte blanche et de se tenir loin des zones orageuses.

«C'est très imprudent d'entrer avec un visa de touriste pour aller ensuite au Chiapas comme observateur, de mon point de vue consulaire, qui est de protéger les Canadiens. Dans le rapport que l'on fait pour la protection des voyageurs, c'est bien dit d'éviter le Chiapas si vous pouvez.»

Quant aux critiques de Mmes Marquette et Baillargeon, le consul s'en étonne et s'en offusque. «J'ai fait tout ce que j'ai pu dans les circonstances : je les ai appelées, leur ai donné des numéros de téléphone pour me joindre, nous avons joint leurs parents, leur organisation,

nous avons arrangé leur vol de Toronto à Montréal. Tout ce que je regrette, c'est de ne pas avoir pu, dans la confusion, les rencontrer à l'aéroport de Mexico.» L'ambassade canadienne se chargera également de rapatrier les effets personnels que les deux jeunes femmes ont dû abandonner au Chiapas.

L'ambassade canadienne aura ces jours-ci d'autres rencontres avec les autorités mexicaines pour tenter de comprendre ce qui a mené à l'expulsion des deux Québécoises.

Pour le moment, M. Blackwell se dit «très content de la façon dont les Mexicains ont réagi sur le plan consulaire».

Le premier ministre Chrétien abordera la question vendredi au Chili avec son homologue mexicain, Ernesto Zedillo, et son ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, fera de même avec sa vis-à-vis, Rosario Green.

L'opinion mexicaine s'interroge sur la légitimité des expulsions

BRIGITTE MORISSETTE

collaboration spéciale, MEXICO

Le président mexicain, Ernesto Zedillo, est en route vers le Chili où il poursuivra au Sommet des Amériques sa campagne de libre-échange continental. Paradoxalement, son ministre de l'Intérieur, Francisco Labastida, poursuit au pays sa politique vigoureuse d'expulsion d'observateurs étrangers au Chiapas.

Hier, trois Norvégiens ont été expulsés vers leur pays après avoir été embarqués depuis Altamirano, à quatre heures de route de Tuxtla Gutierrez, capitale du Chiapas, jusqu'à l'aéroport international de Mexico (deux heures d'avion). Le seul fait pour un étranger de se trouver dans l'une des 32 nouvelles communes autonomes proclamées par les insurgés zapatistes est maintenant considéré comme un geste politique, explique un diplomate. Et faire de la politique au Mexique est formellement condamné par le fameux article 33 de la Constitution.

«Nous avons été immédiatement prévenus par les autorités, explique en français l'ambassadeur de Norvège, M. Kristen Christensen. Nous avons téléphoné à nos ressortissants au Chiapas. Un représentant de l'ambassade se trouvait à leur arrivée à Mexico. Avec des provisions», ajoute l'ambassadeur, un certain sourire dans la voix.

Heureux Norvégiens ! Heureux Espagnols qui, dimanche, dans les mêmes circonstances d'expulsion, on reçu à San Cristobal la visite du consul honoraire d'Espagne au Chiapas ; le consul général espagnol les a accompagnés à leur départ de Mexico. Le chancelier de Belgique a également rencontré les expulsés belges avant qu'on les force à prendre l'avion vers l'Europe. L'ambassade américaine s'est contentée de communiquer par téléphone avec ses propres ressortissants arrêtés avec les deux Québécoises dans le hameau de Taniperlas, au Chiapas.

Julie Marquette et Sarah Baillargeon se plaignent d'avoir vécu l'angoisse d'être abandonnées à leur sort.

Leçons à tirer

La présence de plus d'un millier d'observateurs étrangers au Chiapas continue d'alimenter les commentaires des journaux, en même temps que la création de communes autonomes pour échapper à la tutelle du parti au pouvoir.

Le fameux article 33 constitutionnel autorisant le gouvernement mexicain à expulser — sans jugement ni avis préalable — les étrangers jugés «inconvenants» fait l'objet de vifs débats dans la presse et à la radio. On s'émue des retentissements internationaux de ces expulsions.

Mais comme le signale un diplomate, les États-Unis eux-mêmes possèdent un semblable article dans leur Constitution. Sans parler de la loi Helms-Burton contre Cuba et les industriels amis !



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Salut, le monde!

Sarah Baillargeon (à gauche) et Julie Marquette, les deux Québécoises expulsées du Mexique lundi, appartiennent à l'organisation *Salut, le monde!*, une ONG proche de la communauté jésuite qui forme des jeunes de 18 à 35 ans et les envoie sur le terrain pour leur permettre de se sensibiliser aux défis du développement. «SLM a été fondée en 1984 et nous avons des projets à travers les Amériques, y compris à Cuba et en Haïti», a expliqué Renaude Grégoire, une responsable. «Nous travaillons avec des partenaires ici et dans les pays d'accueil, et nos fonds proviennent surtout de dons de membres, de sympathisants et des Églises», a-t-elle dit.

La froideur des États-Unis risque de ralentir le projet de libre-échange des Amériques

VINCENT MARISSAL

du bureau de La Presse, OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien arrive ce soir à Santiago du Chili avec la ferme intention d'amener au cours du week-end les 33 autres chefs d'État des Amériques à le suivre dans son rêve d'un marché commun qui unirait l'hémisphère, de l'Alaska au cap Horn. La froideur des États-Unis et les craintes des pays sud-américains risquent toutefois de ralentir sérieusement le train que le Canada veut mettre en marche.

En dépit de l'optimisme débordant du Canada pour la création d'une zone de libre-échange économique des Amériques (ZLEA) d'ici 2005, le projet semble aujourd'hui plus incertain qu'il y a quatre ans, moment où il avait reçu une poussée franche et enthousiaste lors du premier Sommet des Amériques tenu à Miami.

Les 34 pays des Amériques qui forment un bassin de 800 millions de personnes et affichent un produit intérieur brut de 8,2 milliards US ont alors décidé de commencer les négociations formelles en 1998 pour déboucher sur la création de la ZLEA en 2005.

Mais entre 1994 à Miami et 1998 à Santiago, les bouleversements économiques et politiques se sont chargés de ramener tout le monde sur terre. En particulier du côté des puissants — et incontournables —



Jean Chrétien

États-Unis qui ne partagent pas l'empressement du gouvernement canadien.

D'abord, l'expérience réelle du libre-échange avec le Mexique provoque un concert de critiques chez nos voisins du Sud.

Les chiffres démontrent en effet que le déficit commercial des États-Unis se creuse rapidement en faveur du Mexique. C'est donc le Mexique qui profite de la création d'emplois, clament les opposants au libre-échange. Des emplois de misère, renchérissent les syndicats et alliés traditionnels du Parti démocrate de Bill Clinton.

Autre problème de taille pour le président américain : le Congrès a refusé l'an dernier de lui accorder le *fast-track*, procédure qui lui aurait permis de négocier les termes de la nouvelle ZLEA beaucoup plus rapidement. Sans *fast-track*, le président devrait revenir chaque fois devant le Congrès pour faire approuver chaque clause. Il y a plus de 150 éléments à négocier dans ce futur accord, de l'environnement aux droits de la personne, de la lutte contre la drogue à l'éducation... «Sans *fast-track*, on n'y arrivera jamais», admettent les con-

seillers du premier ministre Chrétien. Le Canada maintient néanmoins le cap. Nommé à la présidence du Sommet pour les 18 premiers mois des négociations, le Canada veut lancer les discussions formelles dès juin, pour en arriver à des «progrès concrets» au début de l'an 2000.

Le problème du *fast-track* se réglera en cours de route, croient les autorités canadiennes. «La vraie question à poser, ce n'est pas si la procédure accélérée sera autorisée, mais quand elle le sera», affirme avec certitude le ministre du Commerce international, Sergio Marchi.

Plus au sud, la partie est également loin d'être gagnée. Les pays sud-américains, dont le Brésil, la locomotive de la région, profitent du ralentissement des négociations pour consolider leurs propres accords régionaux. Les déboires de l'économie asiatique et la «menace» du géant américain ont poussé les plus petits joueurs à se serrer les coudes et à refermer leur porte.

Le Canada l'a appris à la dure en début d'année quand le Brésil lui a refusé une première invitation au Mercosur, un marché commun qu'il partage avec l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Les échanges au sein du Mercosur ont augmenté de 25 % l'an dernier pour atteindre 20 milliards \$US. Ils n'étaient que de 4 milliards en 1990. On comprend mieux l'empressement du Canada.

Les droits de la personne en toile de fond du Sommet des Amériques

VINCENT MARISSAL

du bureau de La Presse, OTTAWA

L'expulsion, en fin de semaine dernière, d'observateurs étrangers du Mexique, à une semaine du deuxième Sommet des Amériques, se dresse une fois de plus comme toile de fond à toute discussion commerciale entre le Canada et ses partenaires latino-américains.

Le premier ministre Jean Chrétien veut être le champion du libre-échange dans les Amériques et lancer, dès aujourd'hui à Santiago du Chili, des négociations pour ouvrir le marché du continent.

Dans un hôtel situé tout près d'où M. Chrétien et ses 33 homologues américains seront réunis dans la capitale chilienne, plus de 2000 observateurs internationaux feront des pressions pour que l'on parle d'abord de respect des droits de la personne, de lutte contre la pauvreté et d'égalité des chances.

M. Chrétien, indique son entourage, fera la promotion du traité bannissant les mines antipersonnel à chaque fois qu'une occasion se présentera. Il lui faudra aussi parler de démocratie et de respect des individus à ses collègues des Caraïbes et de l'Amérique latine, insistent les participants de l'«autre» Sommet.

«Le Sommet des Amériques doit se préoccuper de la pire crise des droits de la personne à sévir au Mexique», lance une association des leaders d'églises du Canada.

Cette association, à l'instar de nombreux groupes de la «société civile», s'inquiète du fait que les leaders des 34 pays américains aient dissocié droits de la personne et dossiers commerciaux des négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange économique (ZLEA).

«Notre surveillance au Mexique nous démontre à quel point la libéralisation des marchés par l'ALENA a accentué les écarts entre riches et pauvres, ce qui a soulevé la révolte populaire et, par conséquent, provoqué la riposte militaire», écrivent les leaders religieux.

Les négociations des 34 pays des Amériques qui s'ouvrent cette fin de semaine représentent l'occasion rêvée pour les chefs d'État de mettre la délicate question des droits de la personne au centre de leurs pourparlers, croit pour sa part Warren Allmand, président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

«Des millions de personnes dans les Amériques, dénonce M. Allmand, ne peuvent exercer le droit de la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté d'expression et d'association, le droit à un procès équitable, le droit à un niveau de vie acceptable. L'intégration hémisphérique doit corriger et non aggraver les inégalités existantes.»

Il y a effectivement des volets démocratie et lutte à la pauvreté à l'ordre du jour du deuxième Sommet des Amériques, mais les autorités canadiennes ont clairement indiqué que les échanges commerciaux sont prioritaires pour Ottawa. Le ministre du Commerce extérieur, Sergio Marchi, s'est toutefois défendu hier de privilégier les affaires au détriment des droits de la personne. «Le Canada a beaucoup insisté pour que soit créé un comité par lequel les groupes sociaux peuvent nous exprimer leurs préoccupations», a-t-il dit.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

La fièvre des squeegees

Ainsi que le veut une nouvelle tradition printanière, les *squeegees* sont réapparues dans les rues de Montréal, avec leurs bâtons-éponges et leurs anneaux dans les sourcils. Et la Ville les a aussitôt menacées d'éradiation.

Les *squeegees*, c'est un « fléau » qui dégrade l'image de la Ville, affirmait samedi le maire Pierre Bourque. Et ce n'est pas tout : quelques commandos de *squeegees* oeuvreraient en fait pour des organisations criminelles telles que les Hells, révélait plus tard une porte-parole du maire.



Agnès Gruda

On se calme. Les quelques grappes de laveurs de vitres postés aux intersections stratégiques du centre-ville ne constituent pas une calamité. Ils ne sont pas bien nombreux, ni très menaçants, et la plupart d'entre eux respectent les automobilistes qui refusent de faire tartiner leur pare-brise.

Quant à leurs liens avec le monde interlope, la police n'en a jamais entendu parler. Et pour ce qui est de leur apport à la dégradation de l'image de la Ville, il est bien limité.

quand on songe à celui d'un tas d'autres gens, à commencer par plusieurs politiciens municipaux...

En luttant contre les *squeegees*, en leur collant des amendes qu'ils n'ont pas les moyens de payer, la Ville prétend se battre contre une maladie, mais ne s'attaque en fait qu'à un symptôme. Le problème, ce ne sont ni les adeptes de cette forme bénigne et en quelque sorte plus productive de mendicité, ni les *quétoux* classiques — ce sont les conditions économiques qui ont causé leur prolifération dans la métropole.

L'équipe du maire Bourque, la même qui a déjà poussé la névrose de l'ordre jusqu'à envisager de bannir les ventes de garage, se prépare à rayer progressivement les *squeegees* de la carte. Gaspillage d'énergie et erreur de cible. Tant qu'ils gardent des dispositions pacifiques à l'égard de leurs clients potentiels, la meilleure politique à adopter à leur endroit, c'est encore de les laisser tranquilles.

Banques et mégabanques

Au train où vont les fusions bancaires, le public peut craindre de n'avoir bientôt plus le choix et devoir faire affaire avec une mégabanque. Ou plutôt avec son guichet automatique. Si on en arrivait là, c'est le public qui perdrait petit à petit le privilège qu'il avait d'accéder facilement à des conseils sur la gestion de son épargne et sur d'autres problèmes financiers.



Frédéric Wagnière

Une mégabanque, comme celle qui résultera de la fusion de la Banque Royale du Canada et de la Banque de Montréal, cela veut dire autre chose que simplement une très grande banque. Arrivée à une certaine taille, celle-ci cherchera à atteindre un rendement élevé grâce à des économies d'échelle et à de multiples accès aux marchés financiers à travers le monde. Les opérations bancaires de détail avec sa vaste clientèle ne l'intéresseront que dans la mesure où celles-ci pourront être standardisées et automatisées. Au fur et à mesure que les banques s'engagent dans les marchés financiers mondiaux, elles perdent la capacité d'être des banques régionales. Elles perdent la vocation de jouer le rôle de pilier de l'économie locale.

On n'en est pas encore là dans le cas de la BRC et de la BM. C'est encore moins le cas pour les fusions aux États-Unis où les banques peuvent enfin bénéficier d'une réglementation qui ne cloisonne plus de façon arbitraire tout le territoire américain. D'une façon générale, le mouvement en Amérique du Nord cherche davantage à profiter des avancées technologiques que de redéfinir le rôle des banques. Dans les grands centres financiers, comme Londres, New York, Tokyo et Zurich, en revanche, les banques ont éclaté de leur cadre pour se spécialiser dans la gestion de toutes les institutions financières auxquelles elles participent : courtiers, assurances et fiducies.

Pour beaucoup de gens, la mondialisation des banques et les avancées technologiques ne présentent que des avantages. Les guichets automatiques et les cartes de crédit font disparaître les heures bancaires et, comme le savent ceux qui passent leurs vacances en Floride ou en France, les limites géographiques. Mais il y a toute une clientèle d'affaires qui s'attend à autre chose de la part d'une banque.

Le financement d'une exploitation agricole ou d'une petite ou moyenne entreprise industrielle ou commerciale a toujours été extrêmement complexe. Les sommes ne sont pas nécessairement très élevées mais, pour le propriétaire ou pour les actionnaires, la bonne planification des crédits bancaires et du placement du fonds de roulement peut faire une différence appréciable dans les résultats de fin d'année. Et le dirigeant de l'entreprise, débordé de travail, est souvent incapable de faire cette planification sans l'aide d'un banquier, conscient de l'importance de ce travail pour la banque et pour la communauté.

Rien n'empêche les mégabanques de continuer à livrer ces services. Mais il est difficile de croire que la haute direction d'une mégabanque, dont la préoccupation quotidienne tourne autour des options d'achat sur les actions bancaires japonaises, le marché à terme des obligations américaines et le cours des monnaies asiatiques, se souvienne encore de l'importance du banquier local pour l'économie. Et si les banques commencent à négliger ce genre de services de base pour concentrer leurs activités dans des domaines où l'automatisation et les volumes élevés leur garantissent des profits constants, d'autres devraient prendre leur place sous une forme ou sous une autre. Ce ne serait peut-être plus des banques, mais c'est un service trop important pour disparaître.

SUGGESTIONS DE M. LE MAIRE POUR RECYCLER LES SQUEEGEES



DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

C'est la CSST qui commet des fraudes

Monsieur Matthias Rioux,
ministre du Travail

Dans *La Presse* du 14 mars dernier, j'ai lu que vous donniez votre aval à l'usage de la filature vidéo par les enquêteurs de Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Bien que j'éprouve de très sérieuses réserves sur la justification éthique d'une telle méthode, en particulier en ce qui a trait à son atteinte à la vie privée, ce n'est pas ici l'objet de mon propos.

Je veux vous démontrer la futilité et l'incongruité de ce type de filature comme preuve médicale et, partant, comme preuve légale et juridique de fraude de la part d'une victime d'accident de travail. La plupart du temps, cette filature vidéo est utilisée dans les cas de maux de dos ou de lésions musculo-squelettiques.

Nous savons que la médecine moderne possède, dans de tels cas, des techniques d'imagerie très sophistiquées : la radiographie, l'arthrographie, la myélographie, la tomodensitométrie, la scintigraphie, l'échographie et la résonance magnétique, afin d'aider le médecin traitant à préciser un diagnostic en vue d'une indication thérapeutique adéquate. Cette imagerie raffinée doit être interprétée par un spécialiste en la matière et corroborée ensuite par un examen clinique minutieux de la part du médecin traitant avant de faire son diagnostic final et d'appliquer le bon traitement.

Comment peut-on imaginer que le visionnement d'un simple ruban vidéo, tourné à la sauvette par un apprenti Sherlock Holmes qui n'a aucune notion médicale et encore moins de la nature des lésions de la victime traquée, permette d'en venir à une conclusion hors de tout doute d'incrimination de fraude de la part d'un travailleur accidenté ? Cela relève d'un ridicule consommé à faire rougir le docteur Watson lui-même.

Les médecins sérieux qui ont à cœur de bien traiter leurs patients, victimes ou pas d'accident de travail, rougissent à leur tour lorsqu'ils constatent qu'il y a de leurs confrères médecins, mercenaires de la CSST ou des employeurs, qui attribuent à cette méthode une quelconque valeur clinique.

Monsieur le ministre, si fraude il y a, c'est bien celle pratiquée dans les fonds publics par la CSST elle-même (compagnie d'assurances des employeurs). Cette fraude se réalise par le biais des refus systématiques de cas d'accidents ou de maladies professionnelles et par des directives internes d'administration qui ne respectent en rien la Loi des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Roch BANVILLE
médecin

Mauvaise administration

Récemment, une émission de télévision a donné la parole aux citoyens de Saint-Hubert directement touchés par le déversement des neiges usées sur le site Julien-Bouthillier. Le fait que des citoyens soient tellement outrés qu'ils aient à faire appel aux médias pour se faire entendre par leur maire démontre très certainement une ineptie inégalée de la part des élus municipaux à accomplir le mandat pour lequel ils ont été élus.

maintes reprises, pourtant, les ci-

toyens se sont présentés devant le conseil municipal afin de le sensibiliser à la situation inacceptable qu'ils ont à vivre et qui nous a clairement été démontrée lors de cette émission. Les images et les témoignages étaient plus que révélateurs. Mais encore plus révélateurs furent les commentaires du maire.

À part quelques brèves déclarations dans les médias, lors de la tempête de verglas, c'était là la première grande occasion donnée au maire de démontrer à ses citoyens ses capacités à gouverner. Non seulement les attentes de ses électeurs furent-elles vaines, mais ils en récoltèrent l'ultime honte de montrer à la face de millions d'auditeurs avec quelle incurie ils sont dirigés.

Les citoyens de Saint-Hubert qui ne se rendent jamais aux réunions publiques du conseil municipal ont découvert à quel point ils ne sont pas gouvernés depuis plus d'un an. Tout traîne, les décisions se font attendre. Conséquence : la zizanie s'élève dans certains milieux.

Le maire Michel Latendresse a déclaré à cette émission que l'utilisation du site Julien-Bouthillier était tout à fait légale. Pourtant, les citoyens et les employés municipaux avaient à plusieurs reprises, lors de réunions publiques du conseil municipal entre autres, fait part de l'interdiction du ministère de l'Environnement de déverser les neiges usées à cet endroit.

Oui, les citoyens font rire d'eux ! Et depuis la diffusion de l'émission J.E., ce sont des citoyens de toute la province qui téléphonent aux Hubertins pour rire de leur maire.

La morale de cette démarche donnera aux citoyens de Saint-Hubert et tout spécialement à ceux que touche le déversement des neiges au site Julien-Bouthillier, la preuve qu'une municipalité de plus de 80 000 habitants ça se dirige obligatoirement avec de la compétence !

Thérèse CARLE
Saint-Hubert

Hommage à Guy Provost !

Malgré une vie professionnelle toujours bien active, Guy Provost a su, au cours des deux dernières années, trouver le temps pour appuyer la cause de la Fondation du CHSLD de Hull.

Grâce à la générosité de M. Provost, ce centre d'hébergement et de soins de longue durée situé dans sa ville natale pourra continuer de garantir à sa clientèle une qualité de vie appréciable.

Le Conseil d'administration du CHSLD de Hull tient à rendre hommage à M. Provost et à faire de lui un « GRAND BÉNÉVOLE ».

Laurent DÉRY
président du Conseil d'administration,
CHSLD de Hull

Le Québec est en retard

Les bilans financiers de l'année 1997 démontrent que le Québec est en retard lorsqu'il est comparé au reste du Canada.

Tous les économistes le disent : communiquez ! Messieurs les ministres, peu m'importe votre juridiction, c'est seulement en décidant à l'unisson qu'on arrivera à avancer.

Le chômage chez les jeunes est désastreux ! Aidez la nouvelle génération à venir au monde et donnez-lui les armes dont elle a besoin pour combattre la dette que vous êtes sur le point de lui léguer.

Cessez de chercher des coupables et montrez-nous que nous avons raison d'être fiers de nos origines. Noté se-

rons peut-être peu nombreux, mais comptez sur nous, nous serons là.

Marie-Ève LAFLEUR
élève au collège de l'Assomption

« Tasse-toi mon oncle ! »

La lutte des parents du quartier Laval-des-Rapides pour conserver leur école de premier cycle Marcel-Vaillancourt dépasse de beaucoup le territoire et les gens concernés. Elle nous relance au centre de la conception de l'éducation que nous voulons au Québec.

On se rappellera que le cœur du litige se situe dans le fait que le comité provisoire de la nouvelle commission scolaire francophone de Laval a adopté une résolution permettant à l'École d'éducation internationale de s'installer dans les locaux de Marcel-Vaillancourt. Par le fait même, les élèves du secondaire I et II du secteur régulier seront expulsés de Marcel-Vaillancourt pour être déplacés vers le Mont Lasalle, dès la rentrée 1998. Ils iront y rejoindre alors les élèves de secondaire III, IV et V.

Les arguments des parents qui veulent conserver leur école de quartier sont de taille. Ils rappellent que le projet éducatif de Marcel-Vaillancourt a fait ses preuves et est bien implanté. De plus, ils soulignent l'importance de maintenir des écoles de premier et de deuxième cycle au niveau du secondaire, pour que les plus jeunes puissent développer un sentiment de sécurité et d'appartenance nécessaire à leurs apprentissages.

Je ne suis pas en mesure d'évaluer si la décision des commissaires a été prise « de façon arbitraire », ni si la réputation du Mont Lasalle « laisse à désirer », tel que le prétendent certains parents. Ma préoccupation se situe à un autre niveau.

On se rappellera que les programmes d'éducation internationale ont été mis sur pied dans le secteur public pour freiner la saignée vers les écoles privées et pour attirer les élèves doués vers un programme qui réponde à leurs intérêts, à leurs aptitudes, à leurs curiosités. Et comme un tel programme ne peut être offert largement, il y a nécessairement une sélection où les élèves les plus doués sont retenus.

Or voilà ce qui fait naître mes premières interrogations. Dans la mesure où l'école publique se soit d'être au service de l'ensemble de la société, à qui rend-elle service lorsqu'elle concentre dans un même projet les « meilleurs » élèves, qui peuvent compter souvent sur les « meilleurs » parents pour soutenir et faciliter le travail des profs qui, dans un tel contexte, deviennent probablement « meilleurs » à leur tour ?

Que l'on crée une école élitiste, cela pose des questions sociales et politiques. Mais que cette école s'implante au détriment d'une école régulière accessible à tous et intégrée à la vie de quartier, cela devient immoral et inacceptable.

Cela me rappelle le message publicitaire d'il y a quelques années vantant la performance d'une voiture sous le slogan : « Tasse-toi, mon oncle ! »

Et pour cette raison, Mme Marois doit refuser la solution retenue et envisager une autre voie pour l'École d'éducation internationale à Laval.

Pierre PRUD'HOMME



Pauline Marois

Opinions

Santé: un apport du secteur privé paraît nécessaire

Malheureusement, on continue d'entretenir au ministère de la Santé une attitude totalement négative à l'égard de tout ce qui est initiative privée

CLAUDE CASTONGUAY

Ministre de la Santé sous Robert Bourassa, l'auteur a présidé à la mise en place du régime québécois d'assurance-maladie.

La situation actuelle dans le domaine de la santé est de plus en plus inquiétante. Les établissements ont peine à répondre à la demande en soins et services. Leurs personnels sont de toute évidence fatigués. De façon particulière, trop de médecins, démotivés par les contraintes et la bureaucratie qui les encadrent, optent pour la retraite ou quittent le Québec. Des crises éclatent périodiquement dans les urgences et le problème des listes d'attente refait régulièrement surface.

Lorsque, sous la menace de pénalités, le nombre de malades en civière baisse quelque peu, ce sont les listes d'attente qui allongent. Devant une telle situation et un tel climat, la population, avec raison, est inquiète. Or, dans le contexte actuel, à moins d'un coup de barre, rien ne permet malheureusement d'espérer que la situation puisse s'améliorer dans un avenir prévisible.

Alors que les hôpitaux doivent déjà emprunter pour leurs besoins courants, des compressions additionnelles continuent de s'abattre sur eux. Au niveau des soins ambulatoires, les ressources financières pour l'organisation et le financement d'une véritable politique sont nettement insuffisantes. La création de centres de soins ambulatoires qui devaient accompagner la fermeture des hôpitaux se fait toujours attendre faute de capitaux. Et l'on ne peut ignorer le fait que la demande et le coût des soins continuent inexorablement de croître avec le vieillissement de la population et le développement de nouvelles techniques et de nouveaux médicaments. L'écart entre les besoins et les ressources disponibles est tel qu'il est impossible d'envisager un renversement prochain de la situation.

Comment en sommes-nous arrivés là? Au début des années 70, notre système de santé a été conçu pour répondre, selon les moyens qui apparaissaient les plus appropriés à l'époque, aux besoins alors prévisibles. L'objectif premier consistait à faire en sorte que l'ensemble de la population ait accès à des soins de qualité. Le succès a été tel que notre système de santé a longtemps été un objet de fierté. Mais il a été en quelque sorte victime de son succès en devenant intouchable, ce qui a fait qu'il est demeuré figé dans le temps au lieu de s'adapter graduellement aux besoins changeants de la population et à l'évolution profonde de la médecine.

Avec le passage du temps, le ministère de la Santé a graduellement encadré de façon beaucoup trop rigide le système par de lourdes structures bureaucratiques, une réglementation tatillonne et des conventions collectives extrêmement contraignantes. Aujourd'hui, il

n'existe aucun mécanisme, aucune soupape, pour permettre les ajustements que rendent nécessaires les inévitables imprévus et l'évolution dans la nature et le volume de soins et dans les moyens nouveaux de les dispenser. Le système ne réagit plus que sous la pression de crises ou de menaces. Qui aurait cru qu'un jour on en viendrait au Québec à menacer les hôpitaux de pénalités! Il faut bien se rendre à l'évidence: nos services publics de santé, particulièrement dans les agglomérations urbaines, ne sont plus en mesure de répondre efficacement à la demande.

Parmi les différents moyens susceptibles d'améliorer la situation, seul un apport du secteur privé apparaît capable de rétablir l'équilibre. Malheureusement, au ministère et dans la plupart des régions, on continue d'entretenir une attitude totalement négative à l'endroit de tout ce qui est initiative privée. On ne semble pas capable de faire la distinction entre, d'une part, une participation accrue de l'initiative privée dans la production de services destinés à répondre de façon plus satisfaisante et efficace à la demande et, d'autre part, l'introduction d'une médecine pour les riches et une pour les pauvres. Pourtant il n'est pas question d'une telle option. Il est tout simplement question d'impliquer, dans un cadre acceptable, le secteur privé avec son potentiel d'injection de capitaux, de production efficace de services et sa capacité d'innovation.

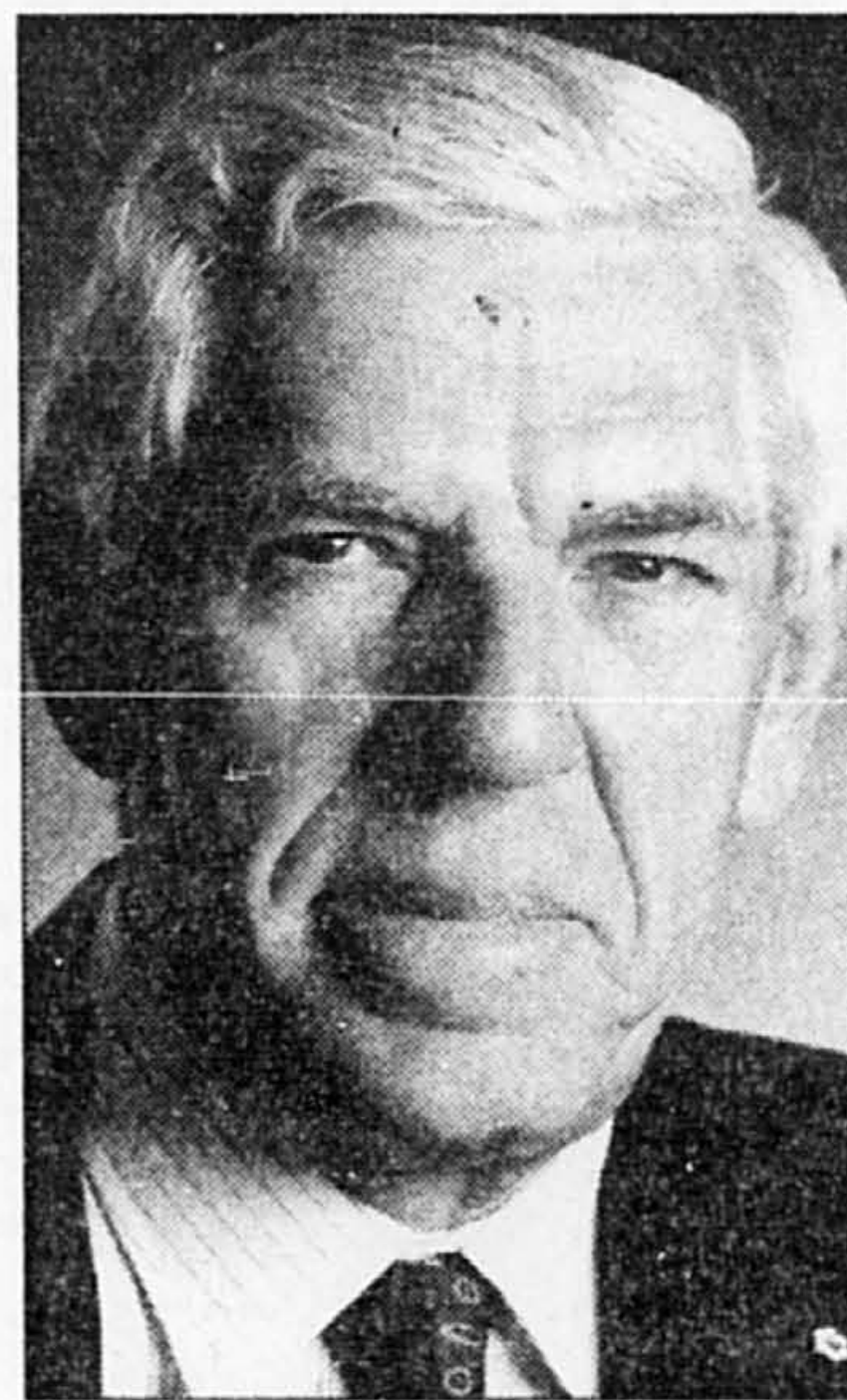
Voici quelques exemples des conséquences fort négatives qui résultent de ce blocage idéologique. Ces exemples proviennent en partie des nombreuses communications que j'ai reçues depuis la publication, en janvier dernier, de mes derniers textes préconisant une plus grande implication du secteur privé. Il me semble important que le public prenne connaissance de ces situations, généralement peu connues, et qu'il puisse juger par lui-même du bien-fondé d'une intervention accrue de l'initiative privée dans l'offre de certains soins et services.

Depuis leur création, au début des années 70, les CLSC ont connu un développement inégal. Avec le temps, leur mission s'est précisée et

plusieurs jouent maintenant un rôle utile et efficace dans leur milieu. Il faut toutefois reconnaître que, pour différents motifs, ils n'ont pas assumé la mission qui, à l'origine, devait être la leur, soit constituer la porte d'entrée dans le système de santé. En conséquence, la plupart des personnes ne savent pas trop où s'adresser, surtout en situation imprévue, et se dirigent trop souvent vers les urgences des hôpitaux. Les CLSC se sont plutôt orientés vers la prévention, l'éducation sanitaire et la dimension sociale de la santé. On aurait dû reconnaître depuis longtemps cette réalité et confier la mission essentielle de porte d'entrée dans le système aux médecins en cabinet ou en clinique privée. Au lieu de prendre cette voie, on a plutôt pénalisé les médecins en pratique privée dans les grands centres dans l'espoir qu'un plus grand nombre d'entre eux choisissent d'aller s'établir en région. Cette approche punitive, qui a sûrement contribué de manière indirecte à accentuer la crise des urgences dans les centres urbains, en dit long sur l'attitude négative que l'on entretient au ministère de la Santé à l'endroit des médecins en pratique privée.

Il me semble que le temps est plus que venu de reconnaître que les médecins en clinique privée doivent assumer une mission clairement définie comprenant de façon particulière celle d'agir comme porte d'entrée dans le système pour ce qui a trait aux soins médicaux. Avec la médecine et la chirurgie d'un jour c'est de toute façon dans cette voie que l'on devrait s'orienter plutôt que de tout concentrer sur l'hôpital. Au lieu de s'acharner à vouloir confier aux CLSC une mission qu'ils ne sont pas en mesure d'assumer, ou de faire miroiter la création d'un centre de soins ambulatoires capable de régler tous les problèmes, le ministère devrait engager un dialogue avec les associations médicales afin d'établir clairement avec elles la mission des cliniques privées. Une telle approche aurait pour effet d'impliquer et de remotiver les médecins et d'attirer des capitaux de diverses sources pour le développement de cliniques médicales de première ligne efficaces. Non seulement les gens sauraient ainsi où s'adresser pour leurs soins médicaux mais les urgences seraient d'autant soulagées.

Voyons un autre exemple. Au Québec nous avons des centres hospitaliers pour soins de longue durée (CHSLD) publics et privés. Les centres privés, non conventionnés selon le jargon du milieu, se plaignent amèrement d'être ignorés et de ne pouvoir entretenir un dialogue valable avec les autorités du ministère et avec celles de la plupart des régions, malgré le fait qu'ils rendent des services essentiels. Ceci donne lieu à des situations qu'ils considèrent, avec raison, comme étant inacceptables à plus



Claude Castonguay

d'un point de vue. En effet, on connaît le problème des hôpitaux de courte durée qui voient une partie de leurs lits occupée par des malades nécessitant des soins de longue durée par suite du manque de places dans les CHSLD publics. C'est là une des causes de l'engorgement des urgences. Or, alors que des centres privés, détenant un permis du ministère, ont des espaces pour accueillir de ces malades et libérer ainsi des lits pour ceux qui sont sur des civières à l'urgence, on refuse de les transférer parce qu'il s'agit de centres privés. Ce qui surprend encore davantage, c'est que le maintien d'un malade dans un lit de courte durée coûte énormément plus cher que dans un centre privé.

Voici une autre situation que l'on a portée à mon attention. Elle a trait aux foyers pour personnes âgées dont le nombre s'élève à près de deux mille pour l'ensemble du Québec. Avec le passage du temps, les pensionnaires de ces foyers vieillissent et en viennent à nécessiter des soins. Or, dans les foyers privés, les pensionnaires doivent payer pour les soins qu'ils reçoivent. Pourtant, les personnes dont l'état est sensiblement le même mais qui sont dans des établissements publics de même nature, ne paient rien pour leurs soins et ne paient qu'une partie du coût de leur hébergement. Il s'agit là d'une situation tout à fait inéquitable qui touche des milliers de personnes parmi lesquelles un grand nombre ont des moyens financiers très limités.

Bien que de nature différente, l'exemple suivant est également très révélateur. Certains tests de laboratoire très spécialisés sont envoyés pour analyse dans un hôpital de l'Ouest canadien parce qu'il s'agit d'un établissement sans but lucratif. Les délais sont longs et les

coûts sont élevés. Or, l'analyse de ces tests pourrait se faire au Québec à moindre coût et dans des délais beaucoup plus courts. Malgré le fait que les malades, les contribuables et, possiblement, les personnes en quête d'un emploi y gagneraient, on préfère continuer de transiger avec l'extérieur parce que le laboratoire québécois capable d'effectuer ces analyses est privé.

On m'a fait part que, pendant la crise du verglas, un CLSC dans la zone sinistrée, qui n'a aucun médecin, a été alimenté par une génératrice d'urgence alors que la clinique médicale voisine, qui compte des médecins disposés à servir, a été privée d'électricité!

Ces quelques exemples démontrent jusqu'où peut conduire l'absence de dialogue et une orientation politique doctrinaire. Malgré les iniquités, les délais et les conditions inacceptables que doivent subir bien des malades dans les urgences, malgré les coûts plus élevés que doivent assumer les contribuables, on continue de refuser, au ministère et dans la plupart des régions, d'envisager toute participation du secteur privé. Selon l'idéologie dominante, il n'est pas acceptable de faire un profit sur le dos des malades. On ignore le fait que, dans bien des cas, les services pourraient être rendus plus rapidement et coûter moins cher. De façon évidente, on est insensible au fait que nous sommes engagés dans une nouvelle ère et que, dans la plupart des domaines, de nouvelles orientations ou façons de faire ont été développées avec succès. (...)

Malheureusement, à ce jour, aucun indice ne permet de croire que le gouvernement soit disposé à changer d'attitude et à engager un dialogue ouvert et constructif avec les médecins et les intervenants du secteur privé. Au contraire, certains médecins ont même affirmé ne pas oser critiquer ouvertement la situation présente de peur d'être l'objet de représailles. Si leur crainte est fondée, c'est intolérable. On a vu dans les pays socialistes jusqu'à quelle aberration peuvent conduire une attitude doctrinaire et dogmatique et le refus de reconnaître la réalité. Bien que nous ne soyons pas encore là dans la santé, nous sommes beaucoup trop engagés dans cette voie. Si elle est maintenue, l'idéologie selon laquelle l'initiative privée ne peut participer ouvertement à l'organisation des services de santé va avoir l'effet contraire de celui recherché.

La vitalité du système de santé exige en tout temps un débat ouvert. C'est de cette façon que, non seulement les anomalies et les iniquités seront corrigées mais que, ce qui est encore plus important dans la situation actuelle, l'accès et la qualité des soins pourront être améliorés.

Une réforme qui inquiète

Savoir que Jean Rochon intervient dans le dossier des sciences infirmières n'a rien de rassurant

JOCELYNE ST-ARNAUD

L'auteure est professeure d'éthique à la faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

Si les prises de position des ministres Marois et Rochon en regard de la profession infirmière sont un présage de ce que sera la réforme de l'enseignement universitaire, il y a lieu de s'inquiéter. Déjà de savoir que le ministre Rochon intervient dans ce dossier n'a rien de rassurant. Mais que la réforme s'amorce sans consultations des milieux les plus directement touchés, soit les facultés et les écoles de sciences infirmières, rappelle par la procédure adoptée les décisions gouvernementales quant à la fermeture d'hôpitaux, du déménagement de l'Hôtel-Dieu, à la désinstitutionnalisation des malades mentaux, etc...

Les ministres se réfèrent aux besoins de la population, compte tenu des nouvelles réalités créées par la réforme des soins de santé, pour justifier une formation technique comme porte d'entrée à la profession infirmière. Et qui plus est, ils se réclament de la nécessité d'une formation polyvalente, ce qui constitue une incohérence sachant que le DEC pré-universitaire ou général offre une

plus grande polyvalence que le cours technique, puisqu'il ouvre la porte à toute discipline universitaire.

Il faut savoir que les besoins de la population sont de plus en plus complexes et que les cas à traiter, tant dans les milieux hospitaliers qu'à l'extérieur de ces milieux, sont de plus en plus lourds avec de moins en moins de ressources humaines et financières. Personne ne doute du rôle important que jouent et que joueront les infirmières pour répondre aux besoins des malades dans tous les milieux: tri à l'urgence, suivi systématique, service de soins palliatifs à domicile, etc.

Pour ce faire, il est important que l'infirmière soit polyvalente, qu'elle puisse acquérir une formation universitaire au même titre que les médecins, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, etc. Et, qu'ainsi outillée, elle puisse travailler en interdisciplinarité sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé.

Ce que la formation universitaire apporte, ce sont des connaissances et des habiletés en intervention, en recherche et en gestion, qui permettent de mieux répondre aux besoins de la population et de collaborer efficacement à la mise en place d'un système de santé qui ne laissera pas les malades à eux-mêmes une fois le service rendu, mais

assurera un continuum de soins devenu nécessaire pour pallier la désinstitutionnalisation des interventions de santé.

Comment une infirmière technicienne pourrait-elle faire valoir auprès de professionnels ayant une formation universitaire l'approche globale et systémique qui caractérise les soins infirmiers et dont notre réseau a si grandement besoin? Les connaissances en suivi systématique ne proviennent-elles pas des sciences infirmières et ne constituent-elles pas une solution aux problèmes de l'heure?

Déjà, les quotas imposés en techniques de soins infirmiers au cégep ont fait baisser la clientèle universitaire en sciences infirmières. Les dernières prises de position ministérielles accentueront cette baisse, puisque la clientèle universitaire provient dans une proportion de 40 % de détenteurs d'un DEC général, particulièrement des sciences de la santé. Dans leur communiqué du 4 mars, les ministres demandent aux universités de définir des voies d'accès aux facultés pour les détenteurs d'un DEC général ou d'un autre diplôme universitaire. Mais qu'est-ce que cela signifie, s'ils ont déjà défini que la voie d'accès à la profession est le cours collégial?

Il faut comprendre ici que le Québec, contrairement à la plupart des autres provinces

canadiennes et à la tendance mondiale, veut concentrer la formation infirmière au niveau d'un cours technique en considérant le cours universitaire comme une spécialisation. Or, quoiqu'en disent les ministres concernés, rien n'est moins adapté aux besoins de la population et à la formation nécessaire pour répondre adéquatement à ces besoins.

Mais quels sont les motifs réels sous-jacents à la position gouvernementale? Sont-ce les pressions des certains groupes ou des motifs économiques qui incitent les ministres à proposer des changements non rationnels compte tenu des objectifs visés? Comme il serait commode de pouvoir diminuer les salaires de tout un groupe de professionnels qui constituent un pilier important d'un système trop coûteux.

Et cette entreprise qui pénalise surtout des femmes ne constitue-t-elle pas un important retour en arrière, faisant renaitre les inégalités sociales traditionnelles? Les gains des femmes en termes d'égalité des chances, obtenus de chaudes luttes durant les cinquante dernières années, seront-ils balayés de la main, sous prétexte que les conjonctures ne sont plus favorables? N'est-ce pas là une exigence de la justice sociale que d'effectuer une réforme qui ne pénalise pas un groupe plus qu'un autre? À moins que, sous le couvert de la réforme universitaire, les ministres n'envisagent de servir le même traitement à d'autres professionnels de la santé? Sur quels critères, s'il en est, s'appuient donc les ministres de l'éducation et de la santé pour proposer une telle réforme?



Jean Rochon

Garde à 5 dollars en milieu scolaire: il manque 27 millions, selon la FCSQ

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) croit ne pas être en mesure d'offrir les services de garde à cinq dollars en milieu scolaire en septembre si le ministère de l'Éducation ne comble pas un manque à gagner d'au moins 27 millions.

C'est ce qu'a déclaré à La Presse la présidente de la Fédération, Diane Drouin, qui réclame à ce propos une convocation au plus tôt de la table Québec-commissions scolaires, afin de discuter du dossier avant que ne soit rédigé le projet de règlement concernant les normes relatives à la prestation des services de garde en milieu scolaire.

« Si le ministère ne prévoit pas les budgets nécessaires, on ne pourra pas offrir ce service en septembre. Il n'est pas question de prendre de l'argent dans les services éducatifs », soutient Mme Drouin.

La présidente de la FCSQ déplore que les commissions scolaires n'aient pas été consultées avant qu'une telle mesure ne soit annoncée. Dans une lettre à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec souligne toutefois qu'elle appuie la nouvelle mesure visant à rendre les services de garde accessibles à tous les enfants fréquentant le préscolaire ou une école primaire du secteur public, et ce au coût de cinq dollars pour les parents. Cette disposition touchera 93 000 élèves selon les évaluations du ministère.

« Je ne peux qu'exprimer certaines réserves quant au financement desdits services dans l'état actuel



Diane Drouin

des crédits annoncés », explique Mme Drouin dans sa lettre pour informer la ministre qu'un sondage menée auprès de 75 commissions scolaires permet d'établir qu'il manque entre 27 et 44 millions pour offrir un service identique à celui donné l'année dernière à un coût moyen de 9,43 \$ par jour de classe, pour les parents.

Lorsqu'elle a annoncé la nouvelle, le 1^{er} avril, au lendemain du dévoilement du budget Landry, Mme Marois a précisé qu'une somme de 41,5 millions avait été prévue pour financer ces services de garde. L'argent proviendra des sources suivantes: 10,3 millions déjà consacrés par le ministère à la garde scolaire; 23,2 millions provenant du programme d'exonération des frais de garde du même coup aboli; et 8 millions extraits du service de la dette du ministère de l'Éducation, qui connaît des surplus en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Plus de 75 commissions scolaires ont répondu au sondage de la Fédération, dans la semaine du 6 avril. Leur clientèle représente 68,5 % de la clientèle régulière en service de garde en milieu scolaire.

La contribution des parents pour les services de garde de ces commissions scolaires s'établit en moyenne à 9,43 \$ par jour de classe et à 15,34 \$ par journée pédagogique. Pour offrir des services comparables en 1998-1999 à ceux de l'année scolaire précédente, la perte moyenne s'élève à 473 \$ par enfant gardé de façon régulière en considérant la somme forfaitaire de 500 \$ qui sera ajoutée, établit-on.

« Cependant, explique Mme Drouin, tout permet de croire que la demande pour des services de garde en milieu scolaire augmentera dès septembre prochain. Dans une telle éventualité, le manque à gagner pourrait dépasser 27 millions et atteindre 44 millions de dollars si les enfants gardés de façon sporadique cette année s'inscrivaient sur une base régulière l'an prochain, et ce, sans tenir compte de l'ajout de locaux. »

Au cabinet de la ministre Pauline Marois, la porte-parole, Christiane Miville-Deschênes, invite les commissions scolaires à attendre les règles budgétaires qui sont en train d'être établies. « Cette mesure ne coûtera pas plus cher aux commissions scolaires, mais elle n'est pas instaurée pour qu'elles fassent de l'argent non plus. Il s'agit d'une mesure pour aider les parents, pas les commissions scolaires. Celles-ci n'ont pas l'habitude de perdre de l'argent avec les opérations du ministère. Nos calculs ont été faits à partir d'une réalité qui est celle de cette année », soutient Mme Miville-Deschênes.

« J'ai des doutes sur les chiffres de la Fédération. Il lui arrive de se tromper. Il faut se rappeler que c'est la même Fédération qui prétendait que les coupes dans l'Éducation atteindraient 350 millions en 1998-1999, alors qu'elles n'ont été que de 150 millions », souligne la porte-parole de Mme Marois qui ajoute que les services de garde ne seront pas financés par des compressions dans les services d'éducation proprement dits.



c'est peut-être vous!

La Presse vous offre la chance de gagner les best-sellers de l'horticulture. Deux nouveaux guides illustrés signés Benoit Prieur, publiés par



Les Hémérocailles, d'une valeur de 19,95 \$, pour tout savoir sur la culture et l'aménagement des belles-de-jour.

Fleurs de ville, d'une valeur de 19,95 \$, des conseils judicieux pour faire fleurir balcons, galeries, portes et fenêtres.

Jusqu'au 18 avril 1998, nous publierons quotidiennement les noms de 10 gagnants abonnés à La Presse. Ces personnes recevront automatiquement leur prix par la poste dans un délai de 4 semaines.

La valeur totale des prix offerts est de 1 995 \$. Les règlements du concours sont disponibles à La Presse. Les gagnants devront répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter leur prix.



Abonnez-vous et vous pourriez être aussi parmi les chanceux du jour.

285-6911

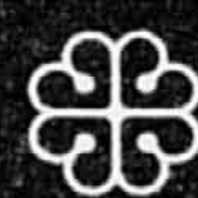
M. Dominic Jargalla de Montréal
M. Pelouquin de Tracy
M. Tanguay de St-Thomas-d'Aquin
Mme Lyne Bourgeois de Longueuil
M. Lirioles de St-Lazare
Mme Nathalie Hunte de Montréal
M. Lemoyne de Ste-Rose
M. Pelierin de Drummondville
M. Rigg de McMasterville
M. Faust de Sorel

Mme Francisco de St-Hubert
Mme Françoise Goupil de Beauséjour
M. Anctil de Brossard
Mme Pelletier de Repentigny
Mme Dharti de Montréal
M. Gauthier de Mascouche
M. Raymond Ricard de Outremont
M. Lebrun de St-Hilaire
M. Morlet de Beloeil
M. Gilles Bourdeau de St-Constant



Voici les chanceux d'aujourd'hui

ma source de motivation



MONTRÉAL
c'est toi *ma* ville!

Montréal est reconnue comme une grande ville du monde. C'est en grande partie à cause de l'excellence de ses athlètes et de ses artistes.

C'est aussi grâce aux performances de Montréalais et Montréalaises dans une foule de domaines: les entrepreneurs, les chercheurs, les experts en relations internationales...

Ma première source de motivation, c'est d'être associé au même symbole que certains de nos plus grands modèles de tous les temps: les Canadiens de Montréal.

Ronald Corey, président
Le club de hockey Canadien
Centre Molson



Canada



Tout ce qu'il touche...

se transforme en route.

Le nouveau RX 300 1999

Vous filez sur la route en tout confort. La route se termine. Et c'est là que commence le plaisir.

Voici le RX 300. Le véhicule sport de luxe alliant la robustesse d'une construction monocoque et la polyvalence de la traction intégrale à la performance, au raffinement et au luxe d'une grande berline. Et d'une grande berline Lexus, rien de moins.

À preuve, son V6 de 3 litres et ses 220 chevaux vous propulsent de 0 à 60 mi/h en 8,8 secondes. Et le système électronique de commande des soupapes (VVT-i) vous assure la même puissance et la même souplesse à bas régime. Avec, en prime, une meilleure consommation de carburant.

Sous ses airs de 4 x 4 pur et dur se cache un habitacle luxueux où rien n'a été oublié. Tant au niveau du confort qu'à celui de la sécurité. Sacs gonflables. Sacs gonflables latéraux intégrés aux sièges. Freins ABS. Direction à crémaillère. Système audio haut de gamme. Cuir et boiseries. Insonorisation supérieure. Et plus encore.

Le RX 300. Le 4 x 4 comme aucun autre.

À partir de 46 000 \$.*

 **LEXUS**
À la conquête de la perfection

Politique

Les mesures à l'endroit des jeunes assistés nuiraient à l'assurance-emploi

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Il sera difficile de forcer les jeunes assistés sociaux à s'inscrire à des mesures d'accès à l'emploi sans négliger les autres clientèles, préviennent les fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui travaillent dans le secteur de la main-d'oeuvre.

Dans un rapport sur le parcours individualisé vers l'emploi produit en février au comité technique de la commission des partenaires (l'ancienne Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre), une douzaine de fonctionnaires mettent en relief la difficulté d'application de certaines mesures prévues dans le projet de loi 186.

Ce projet de loi, qui a soulevé beaucoup d'opposition chez les groupes d'assistés sociaux, sera soumis à une nouvelle consultation à l'Assemblée nationale. On parle de quatre jours d'audiences, sur invitation, à la mi-mai. Déjà, certains groupes promettent des prises de position percutantes à ces audiences. On prévoit aussi des moyens de pression pour marquer la semaine des assistés sociaux, au début de mai.

Déjà, au gouvernement, on indique que le projet de loi de Mme

Harel ne sera pas amené à l'Assemblée nationale avant juin, ce qui laisse prévoir qu'il faudra imposer le bâillon pour l'adopter en coupant court aux débats en Chambre.

Cette réforme de l'aide sociale prévoit notamment que l'obligation sera faite aux 18-24 ans de s'inscrire à des parcours de formation, à défaut de quoi ils s'exposent à voir réduire leurs prestations de 300 \$.

Dans le rapport obtenu par *La Presse*, on souligne que cette obligation « risque de se traduire pour les centres locaux d'emploi par un volume important de clients à servir, les empêchant de servir d'autres clientèles ».

Plus précisément toute l'attention drainée vers cette clientèle « pourrait compromettre les capacités des CLE à servir les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui, en vertu de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail, constituent une clientèle prioritaire ».

Pour les fonctionnaires, l'obligation du projet de loi 186 devrait « être formulée de manière à laisser une marge de manoeuvre aux CLE, leur permettant de resserrer les critères de sélection s'appliquant à cette clientèle ».

L'exode des cerveaux coûte cher au Québec, relève Mario Dumont

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

L'exode des cerveaux ou le départ vers d'autres lieux des éléments les plus instruits et formés de la société québécoise a coûté pas moins de 73 millions, de 1991 à 1995.

Hier, le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ) Mario Dumont a publié une étude du phénomène démontrant que 24 % des diplômés du cycle universitaire supérieur iront gagner leur vie ailleurs dans le monde et principalement aux États-Unis.

La même analyse a aussi révélé que c'est au Québec que les départs sont proportionnellement les plus importants avec la moitié de départs dans des secteurs de pointe de la gestion, de l'informatique et de la santé.

La principale raison de ces départs est surtout économique et tourne autour des conditions fiscales. Au départ, souligne l'étude, les sociétés américaines offrent des salaires de base de 20 à 25 % plus élevés qu'ici.

Des Québécois se font régulièrement offrir des salaires de départ de 55 000 \$ à 70 000 \$ US en plus de primes d'embauche avantageuses et des options d'achat d'actions des entreprises qui les recrutent.

Parmi les raisons qui incitent les étudiants à partir, il y a le salaire à 95 %, la réputation de l'employeur à 80 %, les possibilités d'avancement à 65 % et les avantages sociaux à 63 %.

Chez les diplômés québécois, il faut aussi ajouter dans la colonne des raisons des départs la question

de la fiscalité. Les données de 1996 démontrent qu'un Québécois paiera 19 993 \$ en impôts s'il gagne 55 000 \$ alors qu'aux États-Unis il paiera 12 280 \$ d'impôt fédéral pour 55 000 \$ US et une autre somme maximale de 4000 \$ en impôt d'État.

En 1998, un célibataire vivant à Montréal et gagnant 50 000 \$ canadiens paierait 21 578 \$ d'impôts, soit 36 % de plus qu'à Seattle ou Phoenix, 35 % de plus qu'à San Francisco et 12 % de plus qu'à Toronto.

« Ces chiffres, a indiqué M. Dumont, parlent d'eux-mêmes. L'exode a un impact positif direct sur le pouvoir d'achat de ceux qui choisissent de quitter le Québec. »

La question politique, selon le député, est aussi considérée par les gens.

500 partisans accueillent Charest à LaSalle

Sitôt terminée la cérémonie au cours de laquelle il sera nommé chef du Parti libéral du Québec, dans la soirée du 30 avril, Jean Charest entamera une tournée régionale qui pourrait culminer par un congrès d'orientation le 13 juin. D'ici là il continuera ses rencontres avec les militants, comme il l'a fait hier soir à LaSalle, où il a harangué quelque 500 partisans des 13 comités de l'ouest de la métropole.

Pour qui suit chacune de ces ren-

contres cela peut être répétitif, mais cette phase contact est indispensable, a expliqué M. Charest. Indispensable, aussi, sera le travail de la commission politique du PLQ, qui va se mettre en oeuvre pour peaufiner une plate-forme électorale en vue d'un scrutin à l'automne.

Déjà l'ex-chef conservateur lance des pointes au Parti québécois, se moquant par exemple des conditions gagnantes que le premier ministre Bouchard veut réunir afin de

gagner le prochain référendum sur la souveraineté. Ces conditions gagnantes sont faciles à trouver, selon lui : dans les urgences des hôpitaux, dans les écoles qui manquent de manuels, chez ceux qui ont quitté le Québec, découragés.

De dire M. Charest, « le Québec ne mérite pas d'être dans l'opposition, à contre-courant du Canada et de l'Amérique du Nord. Les Québécois sont fatigués d'être braqués dans leurs choix, de se faire dire qu'il n'y a qu'une option ».

Eggleton ignore quand les soldats canadiens quitteront le golfe Persique

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les quelque 300 soldats canadiens envoyés dans la région du golfe Persique rentreront « le plus tôt possible », a déclaré le ministre de la Défense, Art Eggleton, sans vouloir donner plus de précisions.

Le ministre de la Défense, qui fait une visite de 48 heures aux troupes canadiennes stationnées au Koweït, a affirmé hier, au cours d'une conférence téléphonique, qu'il ne pouvait préciser pour l'instant la durée de la mission canadienne. « Nous sommes en discussion avec nos partenaires de la coalition, a-t-il dit, et même si nous constatons que Saddam Hussein respecte les termes de l'accord avec l'ONU, nous savons qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Il faut donc être prudents et s'assurer que le message est bien compris par le leader irakien. »

Le Canada avait dépêché en février dernier une petite force composée de 300 militaires, de la frégate HMCS *Toronto* et de deux *Hercules C-130* pour épauler les États-Unis et la Grande-Bretagne dans l'éventualité de frappes militaires contre l'Irak. Entre-temps, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, avait réussi à conclure un accord avec le président irakien portant sur l'inspection des « sites présidentiels », ce qui tempérait la crise qui faisait rage entre Washington et Bagdad à ce sujet.

M. Eggleton a soutenu hier, après avoir rencontré l'émir du Koweït, que la présence de la force de coalition dans le Golfe avait un effet positif sur le respect des termes de l'accord passé entre l'ONU et l'Irak. Il a notamment constaté que le calme régnait dans la zone délimitée de 15 milles entre l'Irak et le Koweït. Il a également rapporté que la frégate HMCS *Toronto* a intercepté une quinzaine de bateaux dans le Golfe. « Il s'agissait d'inspections de routine », a précisé le ministre.

M. Eggleton a pris bien soin, avant de quitter le Canada, de se faire vacciner contre le bacille du charbon (*anthrax* en anglais). La coalition soupçonne en effet l'armée irakienne de stocker ce produit létal. L'inoculation tardive des troupes canadiennes contre le bacille du charbon avait suscité de nombreuses critiques à l'endroit du ministère de la Défense en février.

Par ailleurs, M. Eggleton n'est pas arrivé les mains vides au Koweït puisqu'il avait dans ses bagages 42 caisses de café Tim Horton pour, a-t-il dit, « répondre à une des demandes les plus pressantes des militaires canadiens stationnés dans le Golfe ». Le ministre a souligné que les soldats des Forces armées faisaient bien leur travail, même s'ils ne portaient pas de vêtements d'été. Le ministre a précisé que les Canadiens envoyés dans le désert koweïtien étaient auparavant en poste en Norvège.

Art Eggleton a profité de sa présence au Koweït pour faire avancer quelques projets commerciaux, dont la vente à l'émirat par la compagnie canadienne Western Star de 45 camions.



À l'achat de votre maison neuve,
exigez le sceau de qualité Nouveau confort.



- Jusqu'à 50 % d'économie sur vos frais de chauffage
- Espace de vie plus ensoleillé
- Qualité de l'air supérieure; idéale pour les personnes souffrant d'allergies ou de maladies respiratoires
- Une isolation supérieure: l'hiver, les planchers sont chauds et il n'y a pas de courant d'air
- Inspectée et certifiée par Hydro-Québec

Parlez-en à votre constructeur.

Demandez la liste des constructeurs accrédités dans les grandes régions de Montréal, Québec et Hull ou pour toute autre information composez le

1 800 ÉNERGIE (363-7443)



www.hydroquebec.com

avec la participation de:



Pour mieux aider la PME,

nous avons changé

notre façon de faire.

Absolument !

Éric Gagnon
Fabricant de vélos

Vous avez bien lu.

Si vous êtes propriétaire d'une petite entreprise, vous êtes probablement témoin de beaucoup de changements autour de vous. Chez Cantel^{MD} AT&T^{MC}, nous changeons nous aussi, pour mieux vous aider. Et peu importe où vous mènent vos affaires, nous vous offrons un service continu dans les grandes villes, le long des corridors routiers et dans toute l'Amérique du Nord, grâce à la plus grande couverture numérique.

Et quel que soit le domaine dans lequel vous travaillez, nous nous engageons à vous offrir le téléphone sans fil, le téléavertisseur et le forfait qui répondra parfaitement à vos besoins. En fait, nous irons même vous rencontrer à votre place d'affaires pour vous écouter, vous donner des réponses simples et nous assurer que vous êtes pleinement satisfait.

Alors, communiquez avec nous, nous irons vous rencontrer. Ou prenez rendez-vous avec l'un de nos agents Cantel AT&T. Nous avons des solutions intéressantes pour la PME. Absolument !

1 800 462-4463

Les Services Affaires PME

CANTEL  **AT&T**

©Rogers Cantel Inc. AT&T Corp. Utilisé sous licence.

CANTEL 

MONTRÉAL

2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
1, Place Ville-Marie
Bur. 11108
(514) 394-0000
8984, boul. L'Acadie
(514) 387-9999
1201, av. Greene
(514) 933-8000
5150, boul. Jean-Talton O.
(514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
6224 A, rue St-Jacques O.
(514) 369-4000
5496, rue Notre-Dame E.
(514) 254-5454
770, rue Notre-Dame O.
(514) 875-9512

BOUCHERVILLE

1001, boul. Montarville
(Promenades Montarville)
(514) 449-4998

BROSSARD

7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111
7250, boul. Taschereau
(Place Portobello)
(514) 671-4744

CARTIERVILLE

12366, boul. Lachapelle
(514) 856-1884

DOLLARD-DES-ORMEAUX

3339 L, boul. des Sources
(514) 683-3333

GATINEAU

360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais
(819) 561-3031

JOLIETTE

517, rue St-Charles Borromée N.
(514) 755-5000

KIRKLAND

2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000

LAVAL

379, boul. Curé-Labellie
(514) 622-0303
696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. St-Martin O.
(514) 682-2640
Carrefour Laval
(514) 687-5386

LASALLE

8457, boul. Newman
(514) 368-4000
Carrefour Angrignon
(514) 368-4230

POINTE-CLAIRE

Fairview Pointe-Claire
(514) 695-1554

REPENTIGNY

110, boul. Industriel
(514) 581-4666

SAINT-BRUNO

Promenades St-Bruno
(514) 653-7472

SAINT-EUSTACHE

360 E, rue Arthur-Sauvé
(514) 974-9299

SAINT-HUBERT

3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963

SAINT-HYACINTHE

Les Galeries St-Hyacinthe
3200, boul. Lafontaine,
loc. 1644
(514) 261-9991

SAINT-JEAN

Carrefour Richelieu
(514) 359-4941

SAINT-JÉRÔME

116, boul. du Carrefour
(514) 431-2355

SAINT-LAURENT

3131, boul. Côte-Vertu
(La Place Vertu)
(514) 745-0745

SHERBROOKE

2980, rue King O.
(819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie
3050, boul. Portland
(819) 822-4650

TERREBONNE

1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1984

Les Galeries de Terrebonne
(514) 964-8403

TROIS-RIVIÈRES

5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

Dans les magasins participants :

 **RadioShack**

AVENTURE
ÉLECTRONIQUE

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

FUTURE SHOP
AUTOMATISME & ÉLECTRONIQUE

CELLULAR

Politique

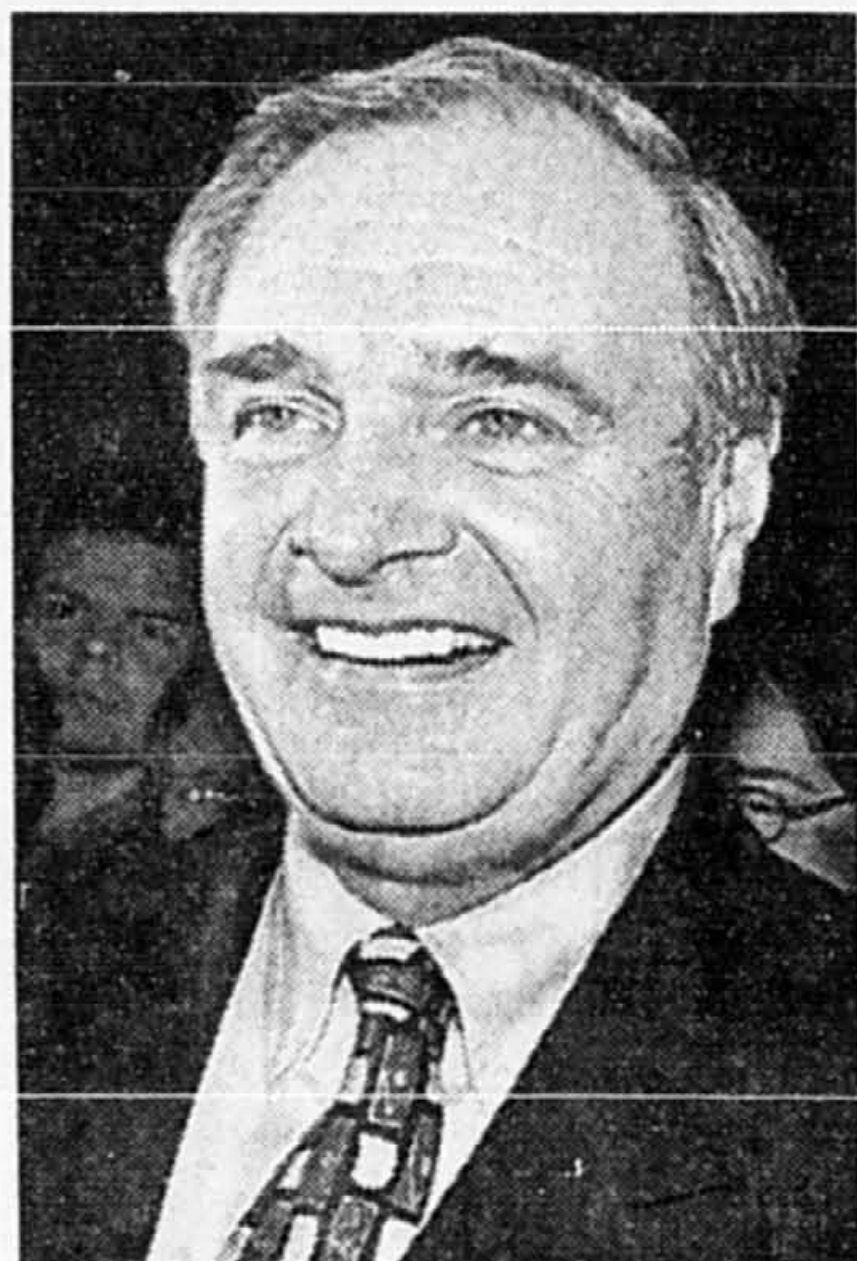
Martin lance une croisade pour réglementer les secteurs financiers de toute la planète

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, a lancé sa croisade hier à Washington pour que tous les pays de la planète consentent à réglementer les secteurs financiers de façon à ce que des crises comme celles du Mexique et de l'Asie soient dorénavant évitées.

M. Martin a proposé aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales du G-7 la création d'un nouveau secrétariat international « qui serait chargé d'examiner les systèmes de supervision financière et de cerner les problèmes des secteurs financiers avant qu'ils ne dégèrent en crise internationale ».

Après le succès de sa lutte contre le déficit, Paul Martin avait annoncé au lendemain de son dernier



Paul Martin

budget qu'il ferait de cette guerre contre l'anarchie des secteurs financiers internationaux l'un des principaux chevaux de bataille de ce second mandat du gouvernement Chrétien. « Dans le domaine de la réglementation des opérations bancaires internationales au Canada, avait-il alors déclaré à *La Presse*, nous sommes encore en 1900. »

« Les problèmes récents qui sont survenus en Asie, a estimé le ministre des Finances dans un communiqué, ont touché le Canada comme la plupart des pays. Dans un monde de plus en plus interdépendant, toutes les nations doivent prévoir des mesures afin d'assurer la stabilité à l'échelle du pays et à celle du monde. »

La crise financière asiatique, l'année dernière, avait plongé tout un continent dans la tourmente et avait eu des répercussions aux qua-

tre coins de la planète. Au Canada, l'économie de la Colombie-Britannique frôle la récession en raison de la destruction de ses marchés en Asie et de la baisse de ses prix à l'exportation. Le dollar canadien est en butte aux assauts des spéculateurs depuis cette crise. Encore hier, il perdait 26 centièmes, affichant 69,51 cents US à la fermeture des marchés.

Le projet de Paul Martin, qui semble être bien reçu par les pays du G-7 et surtout par les États-Unis, permettrait une surveillance accrue de la santé financière des pays. Le secrétariat international, propose le ministre, pourrait être au service à la fois du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à qui il ferait rapport.

Il s'agit en somme de mettre sur pied un organisme susceptible de déclencher à temps l'alarme

lorsqu'un pays faillit aux règles de stabilité des systèmes financiers. M. Martin trouve exaspérant, par exemple, que dans certains pays asiatiques, les banques ne soient pas tenues de rendre publiques leurs pertes financières, plongeant dans l'ignorance la communauté internationale sur les conditions réelles de ces marchés.

M. Martin propose que tous les pays membres du FMI et de la Banque mondiale participent à ce nouveau secrétariat, sans que cela soit au début obligatoire. Par la suite, il souhaite y attirer tous les pays développés et en développement. Le nouveau secrétariat réduira les risques de crises internationales futures s'il parvient, selon M. Martin, à examiner les régimes de surveillance des pays participants et, par la suite, à orchestrer le partage des informations.

EN BREF

Élections scolaires

■ Pour favoriser la participation aux prochaines élections scolaires, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, souhaite que le scrutin ait lieu un lundi, le 22 juin, moment où dans toutes les écoles, l'année scolaire est terminée. Normalement, les élections scolaires se seraient tenues le 14 juin, un dimanche, comme le veut la loi. Pour tenir le scrutin un lundi, Québec aura besoin d'un amendement à la loi; jusqu'ici, les élections scolaires ont toujours eu lieu un dimanche, ce qui, croit-on à Québec, a nui à la participation des électeurs. Pour obtenir un amendement à la loi, Mme Marois devra avoir l'aval de l'opposition. Elle consultera aussi la Fédération des commissions scolaires.

Encore la « gang du lac »

■ Futur chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest est encore allé pîger dans son cercle étroit de relations pour préparer son entrée en politique provinciale. Alain Cousineau est chargé de préparer le contenu de la campagne électorale de Jean Charest. M. Cousineau, dirigeant de la firme SECOR, avait été recruté par Claude Ryan pour devenir directeur général du Parti libéral du Québec. Comme Paul Gobeil, Lisa Frulla, Charles Sirois, Robert Benoit, Guy Savard et Claude Lacroix, M. Cousineau fait partie de la « gang du lac », des gens fortunés qui ont des résidences secondaires dans la région du lac Memphrémagog.

Denis Lessard

le lait
PRÉSENTE

On est bien plus beau à vélo!

31 mai 98

Le Tour de l'Île
Inscrivez-vous dès maintenant!

Formulaires d'inscription disponibles dans tous les magasins CANADIAN TIRE du Québec.

EN COLLABORATION AVEC

CANADIAN TIRE

COMMANDITAIRE OFFICIEL
RÉSEAU OFFICIEL D'INSCRIPTION

2 Tour Info Bell
S21-TOUR

CITE
ROCK DÉTENTE
107.1 FM

ckyy
98.5 FM

La Presse

CAFETIÈRE POUR MASOCHISTE

Nous pensons que le dessin est suffisamment explicite pour ne pas s'appesantir sur des détails qui pourraient s'avérer pénibles.

« TEXTE ET DESSIN: JACQUES CARELMAN »



Au Québec, en 1998, une seule personne gagnera un salon privé VIP pour 10 invités au spectacle de

Céline

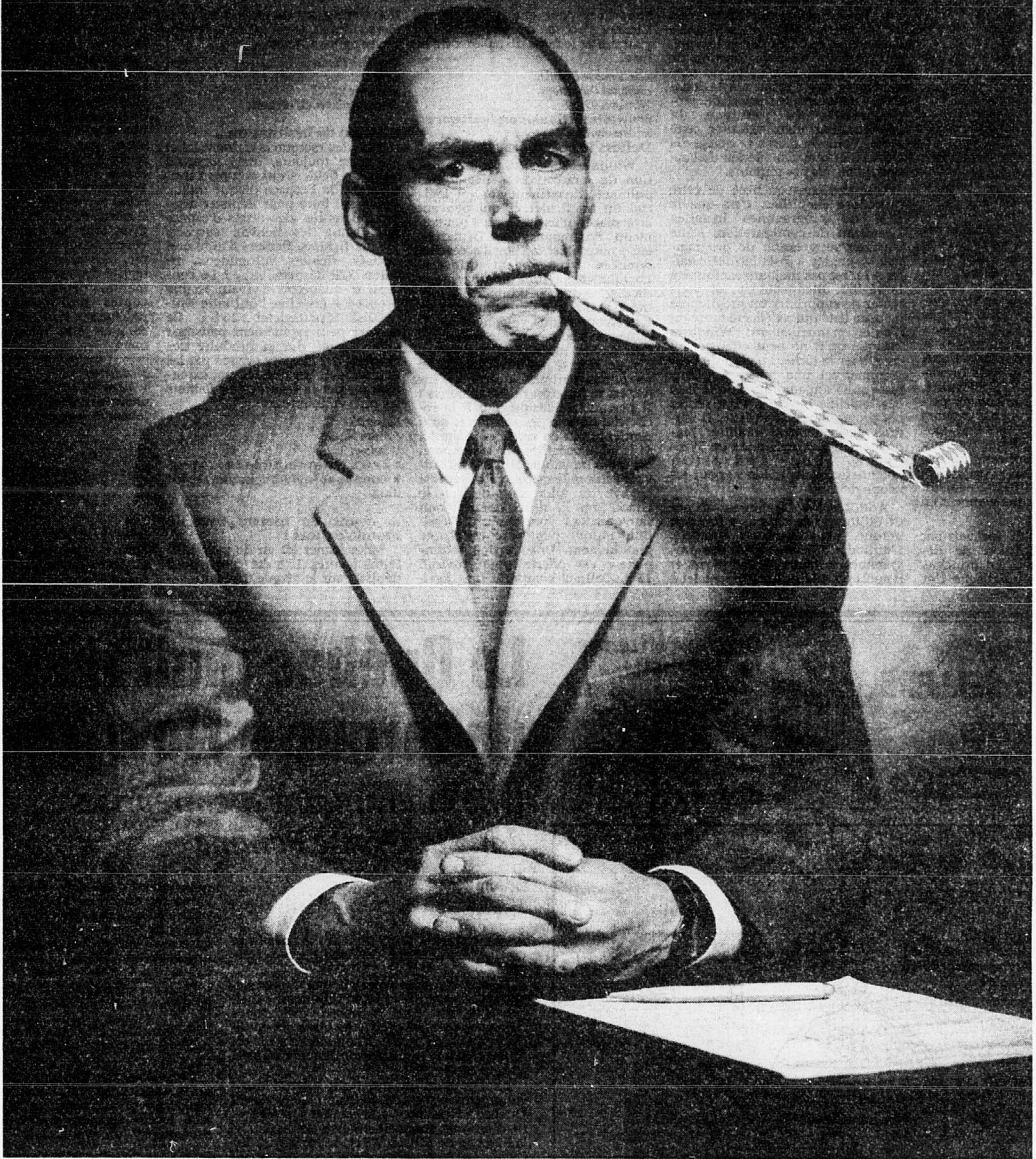
Présenté par Procter & Gamble

Et cette personne écoute Paul Arcand le matin.

Détails à 6 h, 7 h et 8 h

CKAC 730
RADIO MÉDIA
Le pouvoir des mots

Recevoir Internet gratuitement,
ça fait quand même quelque chose.



Si votre entreprise fait ses interurbains d'affaires avec Bell, elle recevra Internet gratuitement pendant un an.

Profitez-en dès aujourd'hui et appelez-nous. Vous seriez fou de vous en passer. **1 888 281-5813**
www.bell.ca/avantageinternet



Certaines conditions s'appliquent.

En affaires, il n'y a que des solutions.

Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Logiciels

VENDREDI

Technologie

Le grand ménage du printemps



André Mondoux

collaboration spéciale

Au moins une fois par année, en proie à je ne sais trop quel obscur instinct, j'entreprends le grand ménage de mon système informatique (immédiatement après avoir nettoyé les @*\$%&! de fenêtres extérieures!) Sur le plan informatique, je dois avouer que je suis le condonier mal chaussé de l'histoire. Un peu comme ces bricoleurs perpétuels dont la voiture est toujours dans la cour arrière, capot levé, moteur exposé et embouts huileux béats, mon ordinateur est plus souvent qu'autrement en « réorganisation permanente ». Heureusement, plusieurs utilitaires me viennent en aide.

De plus en plus de logiciels ont désormais une fonction de désinstallation. Celle-ci, en principe, doit enlever de votre disque dur

tous les fichiers et raccourcis créés, de même que rayer du registre les entrées inscrites par le logiciel. En l'absence de cette fonction de désinstallation, nous devrions normalement avoir recours à la fonction « ajouter/suppression de programmes » du panneau de configuration pour exécuter cette tâche. Voilà du moins ce que je dis à tous... et que, dans le feu de l'action, je ne fais pas toujours.

Une des conséquences de cette procédure simplifiée, c'est que la liste de programmes installés (panneau de configuration, icône « ajouter/suppression de programmes », onglet « installer/désinstaller ») n'est pas toujours conforme à la réalité. Bien souvent, si vous tentez de supprimer un programme de cette liste qui a déjà été retiré du disque manuellement, Windows indique qu'il ne peut effectuer ou compléter la tâche. Le nom du programme, tel une image fantôme, reste ainsi toujours inscrit à la liste des logiciels installés. Pour retirer ces programmes de la liste, il faudrait normalement modifier manuellement le registre de Windows, une opération potentiellement périlleuse pour les néophytes.

Add/Remove Cleaner est un petit utilitaire fort simple à fonction unique, mais combien apprécié. L'utilitaire affiche la liste des programmes installés par Windows et il suffit de sélectionner le logiciel à

supprimer pour que Add/Remove Cleaner s'occupe de modifier le registre et le fasse disparaître de la liste.

Add/Remove Cleaner
Chemical Distorsions
Windows 95/NT
www.distorsions.com/software/addrmclr.htm
Dehors le bois mort!

Windows 95 met à profit la notion de « raccourcis », des icônes pointant directement sur un logiciel ou un fichier et qui peuvent être placés n'importe où (bureau, menu Programmes ou Démarrer, etc.) pour ainsi faciliter l'accès aux données fréquemment utilisées. Lorsque vous retirez un programme du disque dur (peu importe la méthode), il arrive fréquemment que les raccourcis que vous avez disséminés un peu partout ne soient pas retirés. Six mois plus tard, votre disque dur se retrouve jonché de raccourcis périmés. Deadlink Finder est le fossoyeur des raccourcis! Il parcourt le disque dur à la recherche de tous les raccourcis qu'il contient pour en vérifier l'intégrité. Si la cible spécifiée par le raccourci est toujours valide, il passe au suivant; sinon, le raccourci désuet est envoyé en aller simple dans le Grand Zap, là où les données non sauvegardées vont mourir. Deadlink Finder peut être téléchargé gratuitement. Une version « complète » est offerte pour environ 15 \$. Celle-ci comporte une fonc-

tion permettant de repérer les dossiers vides et, le cas échéant, les envoyer paître ailleurs.

Deadlink Finder
Orca Software
Windows 95/NT
www.horizon.nl/~rvosta

Un topo de la situation...

Que des raccourcis traînent ici et là, passe toujours, mais lorsqu'il s'agit de fichiers qui occupent inutilement de l'espace disque vital... Comment faire pour dépister aisément dans les giga-octets d'espace du disque les fichiers suspects (vieux fichiers, fichiers d'aide non utilisés, fichiers volumineux, fichiers ZIP désuets, etc.)? Le concepteur québécois Sylvain Hogue propose à cet effet l'utilitaire SpiderDisk (partagiciel, 20 \$). Ce dernier peut rapidement parcourir votre disque dur et produire des rapports sur l'espace occupé par les fichiers, soit par dossier, par extension ou par la liste des 10 fichiers les plus volumineux.

SpiderDisk
Sylvain Hogue
Windows 95
ourworld.compuserve.com/homepages/sylvain_hogue/spidf.htm

... avant de mettre tout le monde dehors!

Messcleaner est un de mes utilitaires favoris. Il a été conçu pour dépister sur le disque dur, automa-

tiquement ou manuellement, tous les fichiers du même type ou ayant la même extension afin de les supprimer ou les déplacer dans un dossier pour examen ultérieur. Discrètement tapi sur la barre de tâches, Messcleaner offre également de personnaliser l'un des neuf menus d'action rapide. Vous pouvez ainsi, par exemple, assigner un menu à l'effacement de tous les fichiers du dossier temporaire de Windows (C:\Windows\Temp) ou ceux ayant une même extension. Désormais, en un seul clic du rongeur, tous les fichiers indiqués se voient octroyer leurs 4 %! En prime, Messcleaner peut vérifier l'intégrité des raccourcis du menu Démarrer, dépister les fichiers en copies multiples et éteindre/redémarrer l'ordinateur! L'utilitaire peut être téléchargé gratuitement.

Messcleaner
Windows 95/NT
www.fortunecity.com/skyscraper/jobbs/79/index.htm

Cyberpresse

Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission *Claire et Net* de la radio de Radio-Canada, www.radio-canada.com/radio/clairetnet

Le best-seller des BEST-SELLERS

LE CAHIER Livres

CHAQUE DIMANCHE DANS

La Presse

On couvre toutes les scènes

LE SAMEDI DANS La Presse

DANS LE CAHIER

Arts et spectacles

Le Québec multimédia débarque à New York

Une quarantaine d'entreprises dans la Grosse Pomme

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale
NEW YORK

Après le Québec touristique, c'est au tour du Québec multimédia de débarquer à New York.

Depuis hier, des représentants d'une quarantaine d'entreprises informatiques du Québec séjournent dans la Grosse Pomme pour faire connaissance avec leurs vis-à-vis de Silicon Alley, le quartier new-yorkais où est concentrée une industrie multimédia jeune et ambitieuse.

La rencontre, qui prend fin aujourd'hui, a été organisée par la Délégation Générale du Québec à New York, qui semble vouloir sortir d'un long sommeil. Elle se déroule dans la Mecque de Silicon Alley, le New York Information Technology Center, au 55 Broad Street, sur la pointe de l'île de Manhattan.

L'événement — un « symposium multimédia » — pourrait devenir annuel.

Une cinquantaine d'entreprises new-yorkaises ont accepté l'invitation de la délégation du Québec. Parmi elles, quelques gros noms: IBM, Time Warner Pathfinder, MSNBC, Merrill Lynch.

Résumant l'objectif de la rencontre, Michel Brisson, conseiller économique à la délégation du Québec, a déclaré, hier: « On a un effort de visibilité à faire. »

En effet, le Québec multimédia est peut-être connu à Hollywood grâce aux logiciels de Softimage, Discreet Logic et Toon Boom, mais il l'est à peu près pas à New York, où se trouvent pourtant des investisseurs et des entrepreneurs avec de gros sous.

« Les gens étaient surpris d'apprendre que les dinosaures du Parc Jurassique sont nés à Montréal, » a déclaré M. Brisson.

Le Québec multimédia est représenté à New York par Alis Technologies, Ubi Soft Canada et General DataCom Canada, entre autres entreprises oeuvrant à Montréal dans les secteurs du multimédia et des nouveaux médias.

Lors d'une allocution sur l'état de l'industrie au Québec, hier matin, Shaker Sabri, vi-

ce-président de General DataCom Canada, a fortement encouragé les New-Yorkais à investir et à s'implanter à Montréal. La ville a tout pour réussir en informatique, selon lui: quatre universités, une jeunesse éduquée, bilingue et innovatrice, un afflux de capital de risque.

De plus, a ajouté M. Sabri, un investisseur ou un entrepreneur américain au Québec profite d'avantages fiscaux intéressants. Et il jouit absolument du taux de change presque ridicule du dollar canadien face au dollar américain.

Chez DataCom Canada, a déclaré M. Sabri, « nous avons réussi à obtenir des résultats de première classe à un coût très comparable à celui encouru pour faire des affaires dans un pays du tiers-monde ».

Sic. General DataCom Canada a vu le jour à Montréal il y a quatre ans. L'entreprise est la propriété d'une société de télécommunications située au Connecticut. Grâce à son équipe québécoise de recherche et développement, elle a solutionné plusieurs des problèmes confrontant les secteurs en croissance du multimédia et des nouveaux médias.

Le succès de General DataCom Canada faisait de son vice-président, M. Sabri, un porte-parole logique du Québec multimédia à New York. Mais M. Brisson, de la délégation du Québec, aurait souhaité qu'il n'emploie pas l'expression « tiers-monde » pour parler du coût des affaires au Québec.

« C'est un avantage de faire des affaires au Québec, c'est certain, mais on ne le formule pas comme ça », a déclaré M. Brisson à La Presse après le discours de M. Sabri.

Mais M. Sabri n'est pas le seul à en avoir sorti une bonne hier. Charles Millard, représentant de la Ville de New York, n'a pas donné sa place, lors de son discours de bienvenue au New York Information Technology Center.

« Si les Montréalais veulent avoir une ville aussi dynamique que New York, ils n'ont qu'à élire un maire comme Rudolph Giuliani, » a dit M. Millard.

L'inventeur du Web exprime ses inquiétudes

Agence France-Presse
BRISBANE, Australie

L'inventeur du World Wide Web, Tim Berners-Lee, a averti hier que l'importance grandissante d'Internet menaçait sérieusement la vie privée.

« Je suis très inquiet des conséquences sur la vie privée de l'utilisation du Net en ce moment », a confié Tim Berners-Lee, lors de la septième conférence internationale sur le World Wide Web à Brisbane.

Tim Berners-Lee, un britannique spécialiste des communications, a inventé en 1989 le Web, une technologie basée sur celle d'Internet, mais capable de transporter, en plus du texte, de l'image et du son.

« Nous devrions toujours être vigilants quand les outils d'information deviennent plus puissants, et ensuite nous devons être extrêmement prudents sur la manière dont ils sont utilisés »,

Selon M. Lee, le Consortium W3C dont il est responsable (un groupe d'entreprises et d'organisations dont la mission est d'exploiter toutes les potentialités du Web) consacre son énergie à ce sujet.

W3C travaille actuellement sur un projet — Platform for Privacy Preference (P3P) —, qui permettrait aux usagers du Web de demander quelles informations les concernant ont été collectées par les fournisseurs d'accès à Internet, notamment sur les sites qu'ils ont visités et sur les achats qu'ils ont effectués.

Tout se trouve,
tout se vend.

Les petites annonces

La Presse

285-7111

Première aux États-Unis : des employés de McDo en grève

Associated Press
MACEDONIA, Ohio

Une grève ? Chez McDonald's ?

Pour la première fois sans doute aux États-Unis, des employés de la célèbre chaîne de restauration rapide, adepte de la flexibilité, se sont mis en grève pour dénoncer leurs conditions de travail.

Depuis lundi, six jeunes employés âgés de 15 à 20 ans, mécontents de leurs conditions de travail, organisent un picket de grève devant le restaurant McDonald's de la localité de Macedonia (Ohio), située à 30 km au sud-est de Cleveland. Ils protestent notamment contre le refus de la direction d'accorder un congé à plusieurs d'entre eux pour Pâques.

Des salariés de l'établissement — qui en compte 45 — avaient déjà débrayé brièvement le 8 avril pour dénoncer le comportement d'un chef d'équipe qui, selon eux, s'en était pris verbalement à une employée jusqu'à la faire pleurer.

« J'avais peur pour mon travail au départ », a confié Jamal Nickens, l'un des grévistes. « Maintenant, je pense qu'avec toute cette publicité, (McDonald's) va trouver une solution avec nous. »

Bien qu'elle n'implique aucun syndicat, cette grève semble bien la première concernant des employés de McDonald's aux États-Unis, selon Greg Tarpinian, directeur de l'Association de recherche sur le travail (LRA), basée à Washington.

Un journal belge lance une autre hypothèse sur le meurtre de Bull

Presse Canadienne

Selon un journal belge, l'ingénieur canadien Gerald Bull, assassiné en Belgique en 1990, aurait été tué par les Britanniques parce qu'il en savait trop sur le commerce d'armes entre la Grande-Bretagne et l'Irak.

Jusqu'à maintenant, on émettait plutôt l'hypothèse que Gerald Bull avait été tué par un agent des services secrets israéliens, car on le soupçonnait à l'époque de vouloir fabriquer un supercanon pour le gouvernement irakien de Saddam Hussein, ce qui aurait constitué une menace pour Israël.

Mais le journal *De Morgen* affirme aujourd'hui que les services secrets britanniques seraient impliqués dans cette affaire.

À la fin des années 80, Bull avait tenté de racheter le fabricant de munitions PRB de Belgique, mais c'est la société britannique Astra qui a remporté le marché. L'entreprise londonienne aurait alors découvert que PRB se livrait à un important trafic de munitions avec l'Irak et l'Iran, révèle le journal.

C'est alors que Stephan Kock, qui aurait été à l'époque un informateur des services de renseignements britanniques pour ce qui concerne le trafic d'armes international, arrive en scène. Cet homme a pris le contrôle d'Astra dans les mois qui ont précédé la mort de Bull, ajoute *De Morgen*, et aurait également été en contact avec le cabinet britannique de l'époque.

Un document obtenu par le journal atteste que Kock et quatre hommes des forces spéciales britanniques se sont rendus en Belgique en mars 1990 pour visiter les installations de PRB. Gerald Bull sera assassiné le lendemain du départ des Britanniques, le 22 mars.

Sortie à l'air libre pour le spéléologue italien Montalbini

Agence France-Presse
ROME

Amaigri de 12 kilos mais souriant, le spéléologue italien Maurizio Montalbini, 45 ans, a achevé hier sa onzième expérience d'isolement total hors du temps en quittant la grotte où il s'était installé le 30 octobre dernier.

Sans repère solaire et sans communication avec l'extérieur sauf à l'aide d'un ordinateur, le spéléologue croyait être aujourd'hui le 9 février. Son rythme sommeil-éveil a été profondément modifié pendant ces 166 jours sous terre : il lui est arrivé de rester éveillé pendant 50 heures sans être fatigué, et il n'a jamais dormi plus de cinq heures.

Maurizio Montalbini avait commencé cette expérience, dans la grotte de Fracassi, près d'Ancone (centre), avec deux compagnons qui l'ont quitté le 2 décembre puis le 4 mars.

Maurizio Montalbini a commencé ses expériences hors du temps en 1982. Il a réalisé son record de durée de décembre 1992 à décembre 1993, en passant 366 jours de solitude. Au total, il a accumulé 962 jours d'isolement.

GRAND STYLE À PETIT PRIX...
LE COMPLET TOUTES-SAISONS
SUPER 100's HIGH TWIST

Les fibres de laine torsadées du tissu High Twist Super 100's haute performance apportent aux complets A. Gold cette touche de luxe et d'élégance qui les distingue. Faites l'expérience du tissu High Twist, si luxueusement doux et léger, résistant au froissage. Choix de 6 tissus quatre-saisons. Prix rég. 600\$-695\$
Prix spécial 398\$

A. Gold

960, Ste-Catherine O. • L'Arrière-Boutique de la Mode
2050-2056 Bleury • La Place Vertu • Galeries d'Anjou • Promenades St-Bruno • Centre Rockland • Mail Champlain, Brossard • Carrefour Laval • Fairview Pte-Claire • Place Ste-Foy, Québec • No. 11, rue York, Ottawa

GRAND STYLE À PETIT PRIX...
LE PANTALON TOUTES-SAISONS
SUPER 100's HIGH TWIST

Nouveau tissu toutes-saisons résistant au froissage.
Ord. 165\$
Prix spécial 99\$

A. Gold

960, Ste-Catherine O. • L'Arrière-Boutique de la Mode
2050-2056 Bleury • La Place Vertu • Galeries d'Anjou • Promenades St-Bruno • Centre Rockland • Mail Champlain, Brossard • Carrefour Laval • Fairview Pte-Claire • Place Ste-Foy, Québec • No. 11, rue York, Ottawa



AVALON 1998

QUAND LA RAISON VOUS DONNE DES AILES.

La Toyota Avalon 1998. Une berline pleine grandeur qui ne se laisse pas de vous rappeler que la conduite est avant tout une question de plaisir. Une conception tournée vers les performances avec moteur V6 de 200 ch,

transmission automatique 4 rapports à surmultipliée à commande électronique, suspension indépendante aux 4 roues, régulateur de traction et roues en alliage d'aluminium. Des aménagements de confort comprenant radiocassette AM-FM à 7 haut-parleurs et lecteur de disques compacts, sièges à réglages assistés pour le conducteur et le passager avant, rétroviseurs chauffants à télécommande assistée, contrôle automatique de

la température, indicateur de température extérieure, volant inclinable, glaces assistées et verrous de portières assistés. Des caractéristiques de sécurité incluant freins ABS, régulateur de traction, coussin gonflable pour

le conducteur et le passager avant, phares antibrouillards, accueil sans clé et système de dissuasion de vol. Sans oublier la qualité et la fiabilité légendaires de Toyota. Avalon 1998. Elle saura satisfaire votre idée du plaisir et, grâce à son plan de location, votre sens de la réalité.

TOYOTA
1 888 TOYOTA-8 • www.toyota.ca

PRENEZ LES CHOSES EN MAIN AVEC LE FINANCEMENT 50/50 - EFFECTUEZ UN VERSEMENT DE 50 % À L'ACHAT ET FINANCEZ LE SOLDE À 0 % D'INTÉRÊT SUR 24 MOIS**

CRÉDIT TOYOTA

Toyota Canada s'engage à vous fournir une information complète sur la location-bail. Voyez votre concessionnaire Toyota pour plus de détails. *Plans de location de Toyota Credit Canada Inc. Approbation du crédit requise. Offres valables sur modèles 1998 neufs, loués et livrés avant le 31 mai 1998. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Inclut un total maximum de 700 \$ de frais de transport et de préparation. En fonction d'une location de 48 mois sur l'Avalon XLS (modèle BF178P-B à transmission automatique) avec acompte de 4 850 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 575 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 28 610 \$ et prix de l'option d'achat de 20 375,67 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,15 \$/km s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. **Exemple de financement : Prix d'achat de 40 000 \$ avec versement d'un acompte de 20 000 \$, le solde de 20 000 \$ étant financé à 0 % TPA avec des mensualités de 1 666,67 \$ pendant 24 mois. Frais d'emprunt de 0,00 \$. Obligation totale de 40 000 \$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.

PEA
PROTECTION EXTRA-ATTENTIVE

L'inspecteur Gaston Landry affirme ne pas avoir subi de pressions

À l'époque, il avait coupé court à sa participation à l'enquête interne sur l'affaire Matticks

Presse Canadienne

L'inspecteur Gaston Landry, responsable du bureau des enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec depuis mars 1998, a dit hier à la commission Poitras qu'il n'avait subi aucune pression de l'ex-directeur général aux enquêtes criminelles, André Dupré, et de l'inspecteur Jean-Pierre Duchesne, pour couper court à sa participation à l'enquête interne sur les bavures policières

commises dans le dossier des Matticks.

C'est pour en convaincre la commission, qu'il avait demandé à être entendu et c'est ce à quoi il s'est employé au cours de son témoignage.

Le 19 septembre 1995, M. Gaston Landry reçoit un appel à Québec de son supérieur hiérarchique, Hilaire Isabelle, qui désirait son aide pour deux ou trois jours afin de rencontrer trois à quatre poli-

ciers suspects d'avoir comploté pour fabriquer des preuves incriminantes pour les Matticks.

Parmi ces suspects se trouvait le policier Lucien Landry, avec qui il avait travaillé pendant cinq ans au poste de la SQ à Drummondville. Il avait été convenu qu'il n'assisterait pas à l'interrogatoire de M. Landry.

Au cours de son trajet vers Montréal, malgré la recommandation de M. Isabelle de ne parler de son mandat à personne, M. Landry

dit avoir téléphoné à Jean-Pierre Duchesne, des enquêtes criminelles. Il lui a dit, entre autres, le but de son déplacement.

Quelques minutes après cette conversation, M. Landry recevait un appel de M. André Dupré. Selon M. Landry, M. Dupré voulait savoir qui assumerait la direction du groupe technique d'intervention, la responsabilité de M. Landry, durant son absence.

« J'ai été surpris parce que la

question que je me posais était pourquoi il avait coupé la conversation vite comme ça en me disant tu n'as pas d'affaire là ou bien si tu vas là.

« J'ai été surpris de l'appel de M. Dupré. J'ai déduit que c'était suite à la conversation que j'avais eue avec Jean-Pierre Duchesne parce que Bill Dupré n'était pas au courant du dossier », a expliqué le témoin.

L'ÉVÉNEMENT LE PRINTEMPS S'ÉCLATE



mazda

C'est l'temps de bouger!



Mazda MPV 4x2 et 4x4 All Sport 1998

- Groupe sport
- Aussi offertes en versions 8 places
- Glaces à commande électrique et système de télédéverrouillage

Antibrouillards installés en option par le concessionnaire

- Portes à battant
- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Climatisation jumelée (avant et arrière)

LOUEZ UNE MAZDA MPV 4X2
ALL SPORT À PARTIR DE

299\$*

PAR MOIS, POUR 36 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!

LOUEZ UNE MAZDA MPV 4X4
ALL SPORT À PARTIR DE

349\$*

PAR MOIS, POUR 36 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!

FINANCEMENT À L'ACHAT: 3,9%[†] JUSQU'À 48 MOIS
OFFERT POUR LA GAMME ENTIÈRE MAZDA MPV 1998

Coup de foudre! Coup de fougue!



mazda

Offres d'une durée limitée seulement. Visitez notre site Web: www.mazda.ca



Le modèle illustré peut différer et est utilisé à titre indicatif seulement. *Offres d'une durée limitée portant uniquement sur les Mazda MPV 4x2 et 4x4 All Sport en stock chez les concessionnaires à partir du 4 avril 1998. †Financement consenti sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat: 10 000\$ au taux de 3,9%; 48 versements mensuels de 225,34\$. Coût d'emprunt de 816,32\$; total à payer de 10 816,32\$. *Taux de location personnalisés Mazda: Offres portant uniquement sur la location-bail ou détail pour une période de 36 mois. Autres programmes de location offerts. Comptant initial ou échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigibles à la livraison. Pour la Mazda MPV 4x2 All Sport (modèle V6 2.5i) avec comptant initial de 3 500\$ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 350\$. Pour la Mazda MPV 4x4 All Sport (modèle V6 2.5i) avec comptant initial de 3 500\$ (transport et préparation inclus), dépôt de sécurité de 400\$. Immatriculation, assurance, taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Offres soumises à l'approbation du crédit. Pour tous les modèles en location-bail: limite de 20 000 km par an, frais de 8¢ le km additionnel. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Approvisionnement et stock variable selon le concessionnaire. Les concessionnaires peuvent vendre et louer à prix inférieur.

Canadien peut survoler la Russie

Presse Canadienne
OTTAWA

Les Lignes aériennes Canadien International ont annoncé hier avoir résolu leur différend avec les autorités russes, ce qui fait que leurs avions pourront à nouveau survoler la Russie pour se rendre en Chine ou en revenir.

Les représentants de Canadien International ne savent toutefois pas quoi penser de l'incident survenu dimanche, au cours duquel un de leurs avions faisant la navette entre Beijing et Vancouver n'a pas reçu l'autorisation de survoler la Russie. L'appareil a dû rebrousser chemin et retourner dans la capitale chinoise.

« C'est très inhabituel de refouler un avion rendu à mi-chemin quand il a reçu deux fois de suite l'autorisation de survol avant de partir, a déclaré le porte-parole de Canadien International, Jeff Angel, à Calgary. Nous faisons ce trajet 12 fois par semaine. Nous sommes déçus et intrigués par ce qui c'est passé. »

À Ottawa, une représentante du ministère des Affaires étrangères a affirmé que le problème n'impliquait pas spécifiquement les transporteurs aériens canadiens, ajoutant qu'il ne fallait pas y voir non plus une mesure de rétorsion à la suite de la saisie d'un avion du transporteur russe Aeroflot à Dorval. Cette saisie avait pour but de contraindre Aeroflot à verser un montant de 5,8 millions dû à une société canadienne, le groupe IMP, d'Halifax.

Grève de la faim : l'évêque de Sao Paulo intervient

Reuter
VANCOUVER

Un évêque catholique a accepté de négocier la libération des neuf étrangers, dont deux Canadiens, emprisonnés pour un enlèvement au Brésil. C'est ce qu'a fait savoir hier la mère de la détenue canadienne Christine Lamont.

Mgr Paulo Evaristo Arns, archevêque de Sao Paulo, devait annoncer sous peu qu'il interviendrait pour tenter de dénouer l'impasse qui oppose le groupe de détenus au gouvernement du Brésil, a indiqué Marilyn Lamont, hier, à Vancouver.

La fille de Mme Lamont, ainsi que David Spencer, incarcérés avec cinq Chiliens et deux Argentins, purgent depuis huit ans une peine de 28 ans de prison pour un enlèvement perpétré en 1989. Un Brésilien a aussi été condamné pour le crime.

Mme Lamont a dit tenir cette information de son autre fille, Elizabeth, qui a rencontré Mgr Arns au cours d'une visite au Brésil, mardi.

Trois membres d'un gang condamnés à 25 ans

Presse Canadienne
OTTAWA

Les trois membres du gang de rue Ace Crew accusés d'avoir torturé et tué Sylvain Leduc, un adolescent de 17 ans de Vanier, en banlieue d'Ottawa, passeront les 25 prochaines années derrière les barreaux.

Kurton Edwards, 28 ans, Mark Williams, 26 ans, et John Richardson, 22 ans, ont été reconnus coupables de meurtre prémédité, hier matin, par un jury de 12 personnes qui ont délibéré pendant sept jours avant de rendre leur verdict.

Les trois coupables seront emprisonnés pour une période minimale de 25 ans sans aucune chance de libération conditionnelle.

Le 26 octobre 1995, ces trois hommes ont enlevé Sylvain Leduc et trois autres adolescents de leur résidence de Vanier, près d'Ottawa. Les quatre victimes ont été transportées dans un appartement de la région où ils ont été battus et torturés. Sylvain Leduc a été assassiné.

L'île aux Coudres désertée

Presse Canadienne
QUÉBEC

Craintive depuis l'accident d'autocar qui a fait 44 morts en octobre dernier dans la côte des Éboulements, la clientèle des retraités qui voyage par autocar se fait rare ce printemps à l'île aux Coudres, dans Charlevoix. « Il n'y a pas de demande » pour des voyages de groupe vers cette île, confirme un agent de Groupe Voyage Québec, André Desrochers.

La Presse

Marché aux puces

3 lignes d'annonce
7 jours consécutifs
pour seulement **24,99\$**
+ taxes

(1,19\$ par ligne additionnelle par jour) Le Marché aux puces ne s'adresse qu'aux particuliers et exclut les annonces concernant l'immobilier, les services, les véhicules motorisés et les animaux. Visitez les conditions particulières de cette offre, ou contactez-nous par téléphone ou par Internet pour en savoir plus. On peut d'autre part se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle annulation s'effectue au prix de la facturation qui s'établit obligatoirement sur 7 jours de publication. Les annonces sont payables avant parution par carte de crédit ou à nos bureaux.

Les petites annonces

285-7111 Appels interurbains sans frais : **1 800 361-5013**